

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015****REUNION PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mme ABAD-PERICK et M. JADOT siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 21 octobre ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser le Gouverneur qui arrivera avec 20 à 25 minutes de retard.

M. BERGEN, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. BERGEN.- Monsieur RASSAA va arriver.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Monsieur LEMMENS va arriver.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.-. Messieurs COKGEZEN et MATHY sont excusés.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Madame FRESON, Messieurs PIRE, GILBERT et ZACHARIAS sont excusés.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes tous là.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de ce jour.

Je vous rappelle que nos travaux d'aujourd'hui sont consacrés :

D'une part, aux réponses des Députés provinciaux aux interventions de ces lundi et mardi qui portent sur leurs compétences directes.

D'autre part, aux interventions des chefs de groupe sur les documents budgétaires 2015 et 2016.

Comme le prévoit notre ROI, l'ordre de passage des chefs de groupe a été déterminé par tirage au sort lors du Bureau du 28 septembre dernier. Ils se présenteront donc suivant cet ordre : en un : le groupe CDH-CSP ; en deux : le groupe MR ; en trois : le groupe ECOLO ; en quatre : le groupe PTB+ ; en cinq : le groupe PS.

**IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2015.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2015.

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2015).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

**V. Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**

**Document 15-16/001 : Budget provincial 2015 – 5<sup>ème</sup> série de modifications.**

**Document 15-16/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2015 – 5<sup>ème</sup> série.**

**Document 15-16/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2016.**

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015****Document 15-16/004 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2016.****Document 15-16/005 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2016 – 1<sup>ère</sup> série.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 2, 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour actualisé (documents 15-16/001, 15-16/002, 15-16/003, 15-16/004, 15-16/005).

Nous passons aux réponses des Députés provinciaux. J'invite Monsieur André GILLES, Député provincial-Président, à venir à la tribune pour répondre aux questions qui concernent ses compétences. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial-Président.

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président du Conseil, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

Une fois encore, je me réjouis des très nombreuses et importantes questions sur l'Enseignement et la Formation qui confirment tout l'intérêt que vous portez à notre « premier métier provincial ».

Tout en rappelant l'inscription budgétaire à hauteur de 250 € prévue pour la remise, devenue traditionnelle aujourd'hui, de deux prix récompensant des travaux de fin d'études contribuant à la lutte globale contre le réchauffement climatique, Monsieur CONTENT m'interroge sur la création d'un plan « cantines durables en circuits courts », rejoignant en cela la préoccupation exprimée par son collègue Monsieur GERARD, soucieux d'une orientation des cantines scolaires vers les produits locaux et de saison.

La promotion de la consommation de produits de saison et locaux auprès des élèves de notre Enseignement constitue un véritable enjeu pédagogique qui se concrétise, par exemple, par l'approvisionnement de nos restaurants d'application avec des produits du terroir.

Notre démarche pédagogique en la matière se veut transversale et globale. Je ne détaillerai pas ici la multitude de projets et activités que nos enseignants mènent depuis de nombreuses années, notamment dans le cadre du projet ENVOL. J'ai déjà eu le plaisir de vous les présenter à plusieurs occasions. Permettez-moi simplement de relever quelques exemples illustrant le dynamisme des équipes pédagogiques de nos établissements.

Lors de la rentrée 2014, compte tenu de l'embargo russe sur les produits agricoles, l'Ecole polytechnique de Herstal a sensibilisé ses élèves à la consommation de pommes et de poires achetées à un producteur local. Cette action a rencontré un bel écho, faisant même notamment l'objet d'un reportage de la RTBF.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

L'IPEA La Reid a, quant à lui, décidé de répondre à l'appel lancé par la « Corporation des Bouchers Charcutiers Traiteurs de Liège et environs » et a développé, avec ses élèves, un projet de culture de la Marjolaine, permettant ainsi de renouer avec la recette ancestrale du boudin de Liège.

Plusieurs établissements ont installé des fontaines à eau comme alternatives au soda et proposent à leurs élèves des petits déjeuners sains lors de chaque session d'examen. Des « salades bars » ont également été installés, à l'IPES Huy par exemple, et participent à la consommation de produits frais et de plats équilibrés. Enfin, les « self-services » – comme celui du Parc des Marêts ou celui qui va être lancé à l'Ecole polytechnique d'Herstal – contribuent à la diminution des déchets alimentaires en proposant des plats plus diversifiés et donc plus attractifs pour les élèves.

Vous l'aurez compris, nous agissons au quotidien et de manière concrète pour sensibiliser nos jeunes !

L'Enseignement de la Province de Liège a en outre répondu à l'appel à projets de l'APAQ-W, Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité, visant des institutions qui souhaitent mettre en place un projet d'alimentation durable incluant l'introduction de produits locaux à la cantine.

Une « semaine de la soupe aux légumes wallons » va donc être organisée au printemps prochain par l'Enseignement provincial dans tous ses établissements d'enseignement secondaire et au sein de sa Haute Ecole. Il s'agit bien là de mettre en place une action de sensibilisation aux vertus des produits locaux de saison.

En matière d'éducation à l'environnement et de développement durable, les établissements d'enseignement de la Province de Liège, quel que soit le niveau, sont attentifs à aborder, aux travers de programme de cours, d'actions et de projets spécifiques, la multitude de thématiques qui peuvent être reliées à ces concepts.

Citons les différents projets de recherche menés par la Haute Ecole qui participent activement à l'amélioration des connaissances de pointe dans ces domaines, dont le projet GREEN + qui vise la récupération d'énergie sur l'air vicié dans les bâtiments neufs ou existants ou encore le projet ECOMOTION qu'il n'est plus nécessaire, je pense, de vous présenter.

Rappelons aussi la certification ISO 14001 obtenue depuis 2006 par l'IPEA La Reid, en récompense de ses efforts constants en matière de management environnemental.

Je pourrais aussi citer les différentes séances de sensibilisation au tri des déchets et au gaspillage de l'énergie réalisées plusieurs fois par année scolaire, les rencontres et débats avec des experts lors de conférences, colloques et journées d'étude, les nombreuses visites d'expositions ou d'usines de traitement et recyclage des déchets, ou encore l'organisation des petits déjeuners Oxfam qui remportent un franc succès auprès de nos élèves.

Autant de projets pédagogiques et d'actions qui rencontrent l'objectif de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

Quant aux enseignants, c'est en adaptant leurs cours, en accompagnant leurs classes aux différentes activités, en mettant sur pied des projets à plus long terme, ou en suivant les formations spécifiques qui leur sont proposées notamment par l'Institut de la Formation en cours de Carrière et le CPEONS, qu'ils sont sensibilisés et formés à ces différentes notions.

Récemment, dans le prolongement d'ailleurs du projet déposé auprès de l'APAQ-W, des séances d'information ont été organisées par l'équipe du « clic local » pour les économistes de nos établissements scolaires. Vous le voyez, nos actions couvrent l'ensemble de nos personnels.

Enfin, si le Cahier spécial des charges produit par la Fédération Wallonie-Bruxelles ne s'applique pas totalement à la réalité de nos cantines scolaires, il a néanmoins utilement nourri la réflexion que nous menons continuellement pour améliorer la qualité de nos restaurants scolaires.

J'en viens à la question de Madame MONVILLE qui soulève, avec raison, l'importance de l'orientation et de l'adéquation de l'offre de formation aux besoins du monde professionnel.

Avec plus de 70% de nos élèves du secondaire inscrits dans des filières qualifiantes et convaincu que l'enseignement qualifiant ne doit pas être un choix par défaut, l'Enseignement provincial développe, depuis quelques années quand même, l'approche orientante, afin que nos élèves réalisent des choix positifs quant à leur orientation d'études.

Des actions et des projets sont menés dans les écoles par l'ensemble des équipes éducatives pour permettre aux élèves de mieux cibler leurs goûts et leurs qualités et ainsi s'intégrer dans une démarche personnelle d'information et d'orientation scolaire. Les matières et les notions vues au cours sont ainsi intégrées dans une démarche orientée métier comprenant notamment des visites d'entreprises.

Cette approche met également l'accent sur l'estime de soi : les élèves participent à des projets scolaires et parascolaires qui leur permettent de mieux se connaître et de révéler leurs qualités.

Je ne reviendrai pas sur les multiples actions que nous menons depuis de nombreuses années afin de sensibiliser les élèves du primaire aux études et métiers techniques, que ce soit avec le Techni Truck ou l'organisation des mini-villages dans nos écoles.

Ces actions de sensibilisation concerneront prochainement les élèves du 3ème degré secondaire puisque notre Direction générale de l'Enseignement et de la Formation travaille à la mise en place, avec le soutien du Fonds Social Européen, d'un projet de promotion des formations scientifiques et techniques de l'enseignement supérieur.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

Enfin, la problématique à laquelle nous sommes confrontés n'est pas tant de savoir quels débouchés s'offrent à nos étudiants, mais plutôt de convaincre les jeunes de s'inscrire dans ces formations scientifiques et techniques. Et la Haute Ecole de la Province de Liège ne reste pas les bras croisés : elle organise des Journées Portes ouvertes et d'immersion, une Journée d'information et de découverte à l'intention exclusive des élèves de 5e année de l'Enseignement secondaire provincial, sans compter les informations délivrées non seulement dans les salons type SIEP mais aussi directement dans les écoles. Autre exemple, fin d'année scolaire dernière, elle a envoyé à près de 10 000 jeunes diplômés du secondaire « M@G TECH », vous en avez reçu d'ailleurs un exemplaire en son temps, un magazine dans lequel les étudiants, enseignants et diplômés de la Haute Ecole partagent leur passion des sciences et des technologies !

Une fois inscrits, les étudiants de la Haute Ecole peuvent ainsi compter sur le soutien de ses différents services. Ils rencontrent des employeurs potentiels grâce aux Job Days organisés par la Cellule Emploi et bénéficient des précieux conseils du Service d'Aide à la Réussite qui met notamment en place, au lendemain de la session de janvier, des entretiens individuels de réorientation basés le plus souvent sur les résultats de tests disponibles en ligne. Il s'agit à chaque fois d'apporter l'information la plus objective permettant à l'étudiant de poser le meilleur choix quant à son avenir.

Pour ce qui concerne la deuxième partie de votre question, Madame MONVILLE, je peux vous assurer qu'à tous les niveaux, l'Enseignement provincial est en mesure de faire évoluer son offre de formation et d'actualiser le contenu de ses programmes grâce aux contacts quotidiens que nos enseignants entretiennent avec le monde professionnel.

Dans ce domaine, la Haute Ecole a franchi une étape importante au mois de mai, avec la mise en place d'un Comité d'orientation stratégique constitué d'une vingtaine de représentants des milieux professionnels de la région liégeoise. Avec ce comité, la Haute Ecole bénéficie, de manière structurelle, de l'expertise d'acteurs de l'environnement socio-économique extérieurs à l'institution.

En outre, afin de mieux répondre aux attentes des citoyens et des milieux professionnels, la Province a décidé de créer, avec le soutien du Fonds Social Européen, le Centre FORMA+, un « guichet unique » pour ses formations continues d'enseignement supérieur.

FORMA+ a notamment pour vocation de réagir rapidement aux nouveaux enjeux et défis économiques, sociaux et de santé publique, en prospectant dans le tissu économique et social de notre Province afin de détecter les nouveaux besoins et élaborer des réponses en termes de formation continue.

Ce nouveau service constituera donc un indéniable « plus » pour accompagner les citoyens dans ce véritable défi qu'est la formation tout au long de la vie !

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

En ce qui concerne notre enseignement secondaire, les bassins EFE pour Enseignement qualifiant – Formation – Emploi apportent un appui au pilotage de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle. Ils permettent un dialogue et une concertation entre les interlocuteurs sociaux, les acteurs locaux de l'enseignement qualifiant, de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'insertion. Nous sommes bien évidemment représentés dans les trois instances créées en Province de Liège à Huy-Waremme, Liège et Verviers et participons aussi à l'identification des filières de formation à développer, en réponse aux besoins identifiés notamment par les partenaires sociaux et les opérateurs d'emploi.

Enfin, toujours Madame MONVILLE, vous m'interrogez sur nos collaborations avec d'autres institutions d'enseignement supérieur.

La Haute Ecole de la Province de Liège n'a pas attendu que le décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur les rende obligatoires pour organiser avec d'autres Hautes Ecoles des formations dans le cadre de co-organisations et de co-diplomations. Ainsi, elle a, au fil du temps, noué des relations partenariales fortes avec la Haute Ecole Charlemagne, la Haute Ecole libre mosane ou encore la Haute Ecole de la Ville de Liège. Il en est d'ailleurs de même pour nos Instituts de promotion sociale organisant des formations d'enseignement supérieur, l'IPEPS comme on dit, Promotion sociale de Liège et Promotion sociale de Seraing supérieur, qui ont également noué de fructueuses collaborations avec des institutions partenaires. Notons également que notre Haute Ecole organise, depuis septembre 2015, c'est tout frais, un Master en Ingénierie de la prévention et de la gestion des conflits avec l'Université de Liège, qui non seulement rencontre un succès certain puisque cette formation accueille déjà près de 50 étudiants mais qui initie aussi un nouveau cycle de collaborations complémentaire à ce que je viens de vous dire.

Autant dire que les co-organisations et co-diplomations sont devenues aujourd'hui monnaie courante dans notre enseignement supérieur dans notre pôle académique Liège-Luxembourg. Tout en levant au fur et à mesure les difficultés organisationnelles, il y en a toujours au début, que nous avons inévitablement rencontrées dans les premières heures de pareils partenariats, nous avons à chaque fois veillé à une gestion paritaire, préservant l'identité et les atouts de chacun et confirmant notre rôle actif de Pouvoir organisateur en matière d'enseignement supérieur.

Par ailleurs, Madame MONVILLE, nous avons déjà, et à de nombreuses reprises, évoqué, en 1ère Commission, l'organisation, je me rappelle avoir été le premier à vous en saisir, l'organisation de l'encadrement pédagogique alternatif dans notre enseignement. Et vous avez récemment pris connaissance des supports pédagogiques produits par notre Département enseignement. Une commission pédagogique se réunit d'ailleurs dans le prolongement de ce premier travail afin d'élaborer, avec les professeurs, d'autres contenus qui incluront bien évidemment une sensibilisation à la création artistique comme moyen d'expression. Vous le savez, nous n'avons pas attendu non plus l'EPA pour sensibiliser tous nos élèves à la dimension artistique et citoyenne : citons notre partenariat avec l'Orchestre philharmonique de Liège ou encore le prix de "L'écrit citoyen" auquel nos élèves ont participé, témoignant dans leurs textes d'ailleurs sur le thème de l'engagement, de beaucoup de spontanéité et de créativité.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

De plus, et sans être exhaustif bien évidemment, une biennale théâtrale et musicale se tiendra encore cette année scolaire et permettra à nos élèves d'exprimer leurs talents artistiques sur le thème de "La liberté à travers le temps", ça colle bien avec « Debout citoyens » et l'ensemble des manifestations événementielles que nous préparons pour l'an prochain.

Enfin, Madame MONVILLE, je reconnais, comme vous, que la connaissance du français est un facteur essentiel d'intégration pour les réfugiés accueillis. Et c'est d'ailleurs pour favoriser cet accueil que le Collège provincial a prévu un budget de 100000 euros est-il suffisant ? On verra bien mais en tout cas c'était peut-être plus prégnant que de mettre simplement un euro pour le financement de différentes actions, elles sont de 4 ordres : culture, sportive, enseignement – formation, santé, nous verrons bien au fil du temps. C'est ainsi que différentes formations en langue française sont déjà organisées par notre enseignement de Promotion sociale dans les centres de Banneux, Nonceveux et Fraipont et cette organisation est également rendue possible grâce aux moyens complémentaires apportés par la Ministre SIMONIS.

Ce qui témoigne aussi de notre souci constant de rechercher, en fonction des projets que nous développons, des moyens, financiers notamment, auprès de différentes instances subsidiantes. Je ne les développerai pas ici car nous avons régulièrement l'occasion d'évoquer dans nos Commissions les dossiers soutenus par le Fonds Social Européen, Erasmus + ou encore Interreg, pour ne citer que ces quelques exemples.

Mais donc j'en viens, par incidence dès lors à la question de Monsieur ERLER, qui m'interroge sur nos projets qui ont bénéficié d'une aide de la Fondation Roi Baudouin.

Comme vous le soulignez, Monsieur ERLER, depuis de nombreuses années, notre Haute Ecole bénéficie d'une subvention versée par la Fondation Roi Baudouin dans le cadre du programme Trialogue. Elle a pu ainsi créer, au bénéfice des étudiants de sa catégorie paramédicale, des échanges particulièrement fructueux avec la Hogeschool Gent. En 2015, plus d'une vingtaine d'étudiants de la Haute Ecole ont pu bénéficier de la plus-value éducative de cet ambitieux projet.

En 2014, une élève du Lycée Technique Provincial Jean Boets de 4ème « Techniques sociales et d'animation », a rejoint l'aventure « Boost pour les Talents ». Ce programme, financé par la Fondation Roi Baudouin à travers la Plateforme pour l'Education et le Talent, soutient des élèves de 4ème année secondaire à Liège, Anvers et Bruxelles. Cette jeune élève va recevoir un accompagnement scolaire personnalisé pendant 4 ans en vue d'optimiser ses chances de réussite dans l'enseignement supérieur.

Voilà. D'autres actions et projets bénéficiant également d'une subvention de la Fondation Roi Baudouin sont également portés ou soutenus par notre Maison des Langues, par exemple.

Parlant de langues...

Herr Ossemann, mit großer Freude stelle ich immer wieder fest, dass ein deutschsprachiges Provinzialratsmitglied sich über die Initiativen der Provinz Lüttich im Gebiet der neun Gemeinden der Kantonen Eupen und Sankt-Vith freut.



## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

Je constate d'ailleurs que beaucoup d'élus germanophones m'expriment aussi leur satisfaction quant à la disponibilité de la Province de Liège pour aider et dynamiser de nombreux projets destinés aux citoyens de langue allemande.

Cependant, je suis comme vous, M. le Conseiller, un perpétuel insatisfait ou devrais-je dire plus justement, un homme conscient qu'il est toujours possible d'améliorer les choses, notamment en permettant à tous les citoyens de s'informer dans leur langue.

Il est entendu que la Province de Liège développe de nombreuses initiatives pour ses concitoyens germanophones mais la Provinz Lüttich le fait-elle savoir suffisamment ?

Précisément, mon cher Alfred, nous en préoccuons. Ainsi, je reviens ce midi-même avec mon excellente Collègue Katty FIRQUET, de deux réunions qui se sont tenues Lontzen, dont une avec M. le Gouverneur d'ailleurs, l'une dans le cadre de Liège Europe Métropole où nous avons présenté à la presse, avec les 9 Bourgmestres qui étaient là-bas, la presse dont Grenz Echo et la BRF, les cinq projets qui concernent les communes germanophones dont les parkings d'écovoiturage à Raeren, à Bütgenbach et à Sankt-Vith, le réseau cyclable points-nœuds Vélo Tour, le réseau points-nœuds pour randonnées pédestres, le Groupement d'Information Géographique, GIG en abrégé, et la première étape du Schéma provincial de Développement territorial ainsi que le Plan provincial de Mobilité.

L'autre concernant la problématique des migrants devant les Bourgmestres accompagnés cette fois aussi de M. le Gouverneur et les Présidents des CPAS des 9 Communes que nous avons réuni là-bas pour faire le recensement à la fois des problèmes et des propositions de solutionnement de ceux-ci.

Voilà deux exemples, de ce jour, qui témoignent à souhait de la préoccupation de la Province de Liège d'être en permanence en parfaite adéquation avec les besoins spécifiques de ses arrondissements et plus particulièrement de la Conférence des Bourgmestres des Communes germanophones.

Rappelons que le périodique « Unsere Provinz », « Notre Province » existe en langue allemande et que depuis quelque temps des pages spécifiques, pas simplement la traduction en allemand de « Notre Province », des pages spécifiques aux communes germanophones sont publiées dans cette publication distribuée dans toutes les boîtes, faut-il le rappeler.

De même, nous pouvons nous réjouir que le site provincial soit désormais accessible en allemand et que la lecture de tous les anciens numéros du périodique « Unzere Provinz » est possible en PDF. Je tiens à signaler que, dans le prochain numéro, deux pages seront d'ailleurs consacrées au 70e anniversaire de la BRF, média avec lequel la Province de Liège entretient les meilleures relations.

Nous devons aussi rappeler le travail de communication en langue allemande que l'Antenne provinciale d'Eupen, ne l'oublions pas, accompli avec rigueur et professionnalisme.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

Meine Damen und Herren, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, j'espère ainsi avoir répondu le plus succinctement possible mais néanmoins sans oublier l'une ou l'autre question, je pense avoir répondu... Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial-Président. J'invite Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale-Vice-présidente, à venir à la tribune pour répondre aux questions qui concernent ses compétences. Vous avez la parole. Madame la Députée provinciale-Vice-présidente.

Mme FIRQUET, Députée provinciale-Vice-présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, M. DEFAYS, permettez-moi tout par rapport à votre question d'abord de faire état des relations entretenues avec nos partenaires français, italien et vietnamien avant de vous décrire plus longuement celles développées avec nos partenaires polonais, tunisien et, bien entendu, chinois.

En ce qui concerne la Charte d'Amitié avec le Département des Côtes d'Armor qui a été signée à Liège le 20 septembre 1996 et qui a été suivie de trois Protocoles d'Actions en 2001, 2004 et 2012, ce dernier portant ses effets jusqu'en 2017. Diverses actions, en termes de jumelages, d'échanges entre établissements d'enseignement ou encore sur le plan culturel, ont été menées tout au long de ses années.

Puis, lors des élections départementales de 2015, tout récemment donc, un nouveau Président a été élu à la tête du Conseil général en la personne de Monsieur Alain CADEC.

Un courrier de félicitations lui a été adressé par le Collège provincial et réaffirmait, bien évidemment, sa volonté de poursuivre avec lui les excellentes relations entretenues par le passé entre les deux territoires.

Pour le Département du Rhône. Une Charte d'Amitié et de Collaboration a été signée en septembre 1975. Une nouvelle programmation pour les années 2005-2008 a été signée à Liège le 14 juillet 2005.

Toutefois, depuis la fin de l'année 2012, une importante réforme territoriale et institutionnelle a été entamée dans le Département du Rhône impliquant la partition du Département du Rhône en deux entités distinctes.

Par ailleurs, Madame Danielle CHUZEVILLE a succédé à Monsieur Michel MERCIER à la Présidence du Conseil général du Rhône.

Ces changements institutionnels ont donc engendré une période que l'on va appeler de « transition » au sein des Institutions du Département et par-delà un retard dans les démarches communes entre les deux partenaires et ce, à la demande du partenaire rhodanien, à qui il revient de relancer la mécanique au moment opportun.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

Une Charte d'Amitié et de Collaboration avec la Province de Frosinone et son 1er Protocole d'Actions ont été signés à Liège en mai 2002.

Un 2ème Protocole d'Actions portant sur les années 2005 à 2008 a été signé à Milan en novembre 2005, à l'occasion de la présentation officielle du tracé du Giro 2006 partant de Wallonie.

Des échanges ponctuels ont été menés au niveau des autres services, notamment au niveau de l'enseignement, avec des échanges scolaires d'étudiants et de professeurs.

Néanmoins, compte tenu des changements politiques intervenus en Italie, les relations se sont distancées entre les deux provinces, ce qui n'a pas empêché la Province de Liège de continuer à soutenir activement les relations de jumelage entre les Communes de nos territoires respectifs, comme le jumelage entre Waremmes et Gallinaro.

Concernant l'Accord de Coopération qui a été signé à Ho Chi Minh Ville, sud du Vietnam, en avril 2005 entre la Province de Liège et le Comité du Peuple de Ho Chi Minh Ville, cet accord portant sur les secteurs de la Santé, de l'Education et de la Formation du personnel paramédical.

Plusieurs délégations vietnamiennes ont été accueillies et des infirmiers formés au sein de l'enseignement provincial. Il n'y a toutefois plus eu de demande en ce sens depuis 2012.

Par rapport au Chili. Si en effet une mission wallonne menée en 2001 en Amérique latine et notamment au Chili, à laquelle s'était associée la Province de Liège, avait auguré des échanges bilatéraux intéressants avec Copiapo, ceux-ci n'ont cependant pas eu les effets escomptés, les autorités chiliennes n'ayant pas réservé suite à ces prémisses de coopération.

Par rapport à la Pologne. Une Charte d'Amitié et de Collaboration entre la Province de Liège et la Voïvodie de Malopolska a été signée, à Liège, le 28 novembre 1996. Une Charte actualisée de Collaboration a été signée, à Cracovie, le 5 août 2005.

Depuis lors, et en raison des changements politiques intervenus en Pologne et des transferts de compétences entre le Voïvode, c'est-à-dire le gouverneur, et le Maréchal de Voïvodie qui est le président de l'exécutif régional, les échanges entre la Province de Liège et Malopolska ont été ralentis.

Des échanges ont néanmoins été entretenus assidûment niveau des Musées de la Vie Wallonne et de Cracovie.

Puis le 9 juin dernier, lors de la visite officielle de SEM Artur Harazim, Ambassadeur de Pologne, au Palais provincial, la question de la réactivation de la charte, ainsi que de son 20ème anniversaire en novembre 2016, a été posée.

En effet, 2016 sera une année importante pour les relations entre la Belgique et la Pologne, nous fêterons le 20ème anniversaire de notre Charte, on fêtera les 100 ans de la 1ère vague d'immigration polonaise et ce sera le 20ème anniversaire des amitiés belgo-polonaises.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

La période actuelle est donc propice à resserrer les liens d'amitié entre Liège et Malopolska à l'occasion et dans la perspective du 20ème anniversaire de notre Charte d'Amitié.

Nous travaillons actuellement à l'organisation d'une « Journée polonaise » en province de Liège qui pourrait avoir lieu au Musée de la Vie wallonne associant les communes liégeoises jumelées avec des communes polonaises : Liège, Fléron et Esneux, et bien entendu la Voïvodie de Malopolska.

Son Excellente M. Harazim a d'ores et déjà assuré du soutien de son Ambassade pour la bonne organisation d'un tel évènement. Tout le secteur associatif polonais sera, bien évidemment, également associé à cet événement.

Par rapport à la Tunisie. Une Charte d'Amitié et de Collaboration entre la Province de Liège et le Gouvernorat de Sousse a été signée le 23 mars 1992 et a été depuis lors suivie de six Protocoles d'Actions, dont le dernier date de 2007.

Des élections libres et démocratiques ont été organisées en Tunisie, le 23 octobre 2011, qui ont vu la victoire du parti islamiste Ennahda.

En novembre et décembre 2014, une nouvelle élection présidentielle a été organisée. A l'issue de celle-ci fut élu Président de la République tunisienne Monsieur Essebsi, Avocat, Président du parti « Nidaa Tounes », ancien Premier Ministre, Ministre sous Habib Bourguiba et Président de la Chambre des Députés.

Le Ministre des Affaires étrangères belge, Didier REYNDERS ayant clairement réaffirmé le soutien de la Belgique à la République tunisienne, la Province de Liège a donc envisagé en 2015 une reprise de contacts avec son partenaire de Sousse mais malheureusement, les terribles attentats qui ont eu lieu à Tunis et ensuite à Sousse ont postposé cette reprise de contact et le SPF Affaires étrangères a d'ailleurs depuis lors déconseillé les déplacements vers la Tunisie.

Le tourisme, on le sait, principale rentrée économique, est donc en berne, ce qui est catastrophique pour le pays.

Dans un courrier adressé au lendemain de l'attentat de Sousse, le Collège provincial a assuré les autorités tunisiennes de son plein et entier soutien dans le contexte de ces évènements dramatiques, la volonté du Collège provincial étant évidemment de réactiver la Charte d'Amitié avec Sousse et d'entamer à nouveau des échanges bilatéraux dans tous les secteurs d'activités qui pourront être utiles au partenaire tunisien et soutenir le processus démocratique enclenché.

Ce courrier est resté sans réponse à ce jour, mais nous avons appris par la suite que le gouverneur en place au moment des attentats, à qui été notamment adressé le courrier, a été démis de ses fonctions. Dès que la situation aura été jugée stabilisée par le Ministère des Affaires étrangères, nous ne manquerons pas de reprendre contact.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

Parallèlement, la Province de Liège et son service des relations extérieures ont soutenu, à plusieurs reprises, le Comité de Vigilance pour la Démocratie en Tunisie : en octobre 2011 pour la mission dudit comité d'observation des élections en Tunisie organisée par l'Union liégeoise démocratique pour la paix, un subside a donc été octroyé; en 2012 également pour le soutien d'un évènement intitulé « Le Printemps arabe, un an après... » organisé en janvier 2012 à Liège et enfin en 2015 pour la participation dudit Comité au Forum social mondial organisé à Tunis du 24 au 28 mars 2015.

En ce qui concerne la Charte d'amitié et de collaboration avec la Province du Fujian signée elle, le 27 février 1986.

Tout d'abord, Monsieur le Conseiller, c'est vrai, suite aux événements tragiques survenus sur la place Tiananmen, notre Conseil provincial avait décidé, en séance du 7 septembre 1989, de suspendre ses relations amicales avec le Fujian.

Cependant, celles-ci ont été réactivées en 1991 par le Conseil provincial, en séance du 28 mars, faisant suite à la levée des sanctions prises par les pays de la Communauté européenne vis-à-vis de la Chine.

Vous vous étonnez ensuite de la « dispersion » des contacts établis et des visites effectuées lors de la mission en Province du Fujian que j'ai menée du 7 au 11 septembre derniers.

Permettez-moi dès lors de vous retracer un bref historique des démarches entreprises en 2015 à ce sujet et qui, je n'en doute pas, vous éclairera sur la pertinence et l'importance des différents interlocuteurs que nous avons rencontrés.

Petite mise en contexte d'abord : au mois d'avril, le premier charter en provenance de Chine atterrissait à l'aéroport de Liège. Conscientes de l'important potentiel économique et touristique de cet afflux de touristes chinois posant les pieds à Liège – actuellement estimé à 1.000 par semaine mais avec de bons espoirs d'évolution positive – toutes les forces vives liégeoises se sont rapidement organisées afin de se préparer au mieux à leur accueil.

C'est dans cette optique que les autorités provinciales ont reçu en visite officielle Son Excellence M. l'Ambassadeur de la République populaire de Chine, c'était le 2 juin dernier. Lors de cette rencontre, celui-ci a notamment marqué son intérêt, dans le cadre du 30ème anniversaire de notre charte avec le Fujian, pour l'organisation d'un forum d'échanges et de collaboration ainsi que d'un évènement plus festif tendant à mieux faire connaître le Fujian à Liège et inversement.

Quelques jours plus tôt, notre partenaire du Fujian nous invitait, comme tous les ans, à participer à la CIFIT de Xiamen, une foire internationale d'investissement et de commerce, le plus grand évènement économique de cette province habitée par quelques 38 millions de personnes et dont certaines de ses villes atteignent les plus hauts taux de croissance nationaux.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

C'est dans ce contexte, nous avons donc décidé de répondre favorablement à cette invitation en organisant un stand promotionnel faisant valoir les atouts de notre province et en y présentant la brochure touristique de la FTPL en proposant, en collaboration avec l'AWEX et la SPI, aux entreprises liégeoises intéressées, d'y présenter leur savoir-faire, il y avait Magemar, Pixanima, ainsi que les produits Galler, de l'Espérance commerciale et de Curtius ; en profitant également de cette mission pour rencontrer les autorités du Fujian mais aussi certains opérateurs économiques, touristiques ou actifs en matière d'enseignement susceptibles d'apporter une réelle plus-value aux événements que nous projetons d'organiser en 2016 et dont les contacts ne peuvent être que profitables à l'économie et la réputation liégeoises.

C'est ainsi que les rencontres officielles avec le Vice-Gouverneur, le Maire adjoint de Fuzhou, le Bureau des Affaires étrangères du Fujian ou encore son Bureau du Tourisme nous ont permis de présenter nos projets qui ont été accueillis avec le plus grand enthousiasme et pour lesquels ils nous ont fait part de leur entière collaboration. Ceux-ci nous ont par ailleurs signifié leur grand intérêt pour la mise en place d'une véritable coopération économique et commerciale surtout, raison pour laquelle le programme qu'ils nous ont proposé comportait nombre de rencontres dans ce domaine, vous avez cité Xiamen Airlines, la zone de libre-échange de Xiamen et l'Administration de l'industrie et du commerce, qui viendra d'ailleurs à Liège ce 30 octobre.

Tous ces contacts ont été fructueux à plus d'un titre. Par exemple, les représentants de Xiamen Airlines, compagnie qui propose des vols Xiamen-Amsterdam, ne connaissaient pas l'existence de la Province de Liège et encore moins de la charte d'amitié avec le Fujian, ce qui n'a pas manqué d'éveiller leur intérêt. Quand on connaît l'importance que les Chinois accordent aux chartes et aux jumelages, il n'est pas inconsidéré de penser que les touristes arrivant à Amsterdam en provenance donc du Fujian passent par Liège selon des accords pris avec eux, donc on pourrait inverser la tendance et concentrer nos efforts sur le fait de faire venir ces Chinois à Liège, ne fut-ce qu'un jour.

Autre exemple, le Maire adjoint de Fuzhou nous a fait part de l'intérêt de Fuzhou Airlines d'ouvrir une liaison vers l'étranger. Pourquoi pas Liège, la ville belge avec laquelle Fuzhou souhaiterait être jumelée ? L'accord a été communiqué dans le cadre de notre mission, l'accord de jumelage entre la Ville de Fuzhou et la Ville de Liège et le Maire adjoint de la Ville de Fuzhou, fort de 7 avions aujourd'hui qui volent uniquement à l'intérieur de la Chine pourraient sérieusement se servir de cet accord pour lancer ses vols à l'international en commençant par Liège.

Il est en tout cas certain que l'intensification des contacts avec les opérateurs économiques du Fujian constitue une opportunité à ne pas manquer. L'ensemble des interlocuteurs rencontrés a d'ailleurs été invité au forum que nous organiserons début juin 2016.

Quant aux rencontres avec l'Université de Jimei et l'Ecole des étrangères de Fuzhou que notre partenaire du Fujian avait prévues, elles s'inscrivent dans le cadre d'une certaine continuité dans les bonnes relations d'échanges en matière d'enseignement.

Je tiens par ailleurs à souligner que cette mission a été élaborée en étroite collaboration avec l'AWEX et plus spécifiquement son bureau local, son bureau de Canton, qui nous a d'ailleurs accompagné pendant toute la durée de celle-ci.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

Monsieur Defays, je ne vois donc pas ici de dispersion mais simplement différentes occasions, saisies fermement, de mettre en place un véritable partenariat économique et commercial mais à leur demande, tout en maintenant des collaborations enrichissantes en termes d'enseignement et de culture.

Il serait préjudiciable de ne pas utiliser ce lien historique, ce lien de 30 ans qui unit nos deux provinces pour leur permettre de profiter de leurs atouts respectifs et ainsi offrir des perspectives fructueuses à nos citoyens et nos entreprises.

Quant à la visite en Chine du Ministre du Tourisme, Monsieur René Collin, effectuée ce mois-ci. Simplement, permettez-moi de vous préciser ceci, la Province de Liège a été partie prenante à ce voyage puisque la FTPL y était représentée ; que nous nous sommes rendus, je viens de l'expliquer en long et en large, au Fujian dans le cadre de notre charte et à l'invitation de ses autorités, cette mission aurait donc été redondante.

Je conclurai en vous informant que, partant du constat, après avoir fait la liste des chartes en cours, que certaines de nos collaborations sont, il faut bien l'avouer, moins actives et méritent un bilan et qu'en outre, il convient de coordonner au mieux nos actions à portée internationale, le Collège provincial a demandé au début de ce mois aux différentes directions générales de procéder à un inventaire des actions menées par chacune d'entre-elles en matière de relations extérieures.

Une réunion est prévue dans les prochains jours afin de procéder à l'examen des réponses obtenues en vue et bien de fédérer certaines actions en cours, tous départements confondus et les conclure, le cas échéant, dans une charte existante ou à créer, en partant d'un potentiel existant.

Je vous remercie pour votre attention.

Je n'ai pas fini, malheureusement pour vous...

Madame la Conseillère, Madame Pirmolin, votre préoccupation est légitime quand vous m'interrogez par rapport à la création d'un service provincial d'aide aux parents candidats à l'adoption. Elle est simplement peut-être mal adressée.

Pour transformer le désir qu'ils ont d'un enfant en un projet d'adoption balisé, calibré, pensé, les candidats-parents se lancent dans un processus long et éprouvant. Beaucoup d'étapes les attendent, des étapes qui peuvent s'avérer, on le sait, douloureuses.

Nous pouvons admirer sans réserve le courage de ces candidats-parents, les assurer de tout notre soutien mais l'adoption, qu'elle soit nationale ou internationale, n'est pas une compétence provinciale !

En Belgique, deux types d'autorités assument cette responsabilité : l'Autorité Centrale Fédérale qui intervient surtout dans la phase administrative de reconnaissance des adoptions prononcées à l'étranger et les Autorités Centrales Communautaires, une pour chaque communauté dont l'Autorité Centrale Communautaire pour la Communauté française.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

L'Autorité Centrale Communautaire organise tout le processus adoptif : la préparation des personnes candidates à une adoption, parents et enfant; la réalisation des enquêtes sociales que le tribunal de la famille ordonne dans le cadre des procédures d'adoption en clair le jugement d'aptitude des adoptants et adoptabilité des enfants; l'encadrement également de toutes les procédures d'adoption, tant en Belgique qu'à l'étranger ; le suivi des enfants adoptés et des adoptants et le secrétariat du Conseil supérieur de l'adoption.

Par ailleurs, l'ACC donc en résumé, délègue ses missions d'encadrement à des Organismes Agréés d'Adoption chargés de finaliser l'élaboration des projets avec les candidats adoptants, de les soutenir pendant l'attente de la proposition d'enfant, de les aider dans l'accomplissement des diverses démarches administratives, de les préparer à accueillir leur futur enfant et d'organiser leur déplacement dans le pays d'origine.

En résumé, ces organismes accompagnent les futurs parents tout au long de leur parcours d'adoption et il en existe plusieurs sur le territoire de la Province de Liège.

Bien que l'intention soit louable, toute initiative lancée par la Province de Liège pour accompagner des parents candidats à l'adoption serait redondant avec des services existants, spécialisés et reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si des améliorations ou des aides complémentaires devaient être apportées, ce serait à ce niveau de pouvoir que la question, selon moi, doit être posée.

Cela dit, à côtés des organismes agréés, l'Openado peut également jouer son rôle de lieu d'accueil, de conseils et d'orientation pour les personnes concernées vers les bonnes structures et les associations.

En outre et comme elle l'a déjà fait, la Province continuera, par le biais des subventions dans le domaine social, à venir en aide aux associations dans l'accomplissement de leurs objectifs. Juste un exemple, concernant le lien post-adoption, où il semble exister moins de structures à disposition, l'Openado a entamé un processus de collaboration avec l'asbl Alpa, Accompagnements des Liens Post-Adoption, située à Lierneux et principalement active sur le territoire de la Ville de Liège.

J'espère, Mme la Conseillère, avoir pu vous démontrer la complémentarité de nos services avec les structures existantes de la Communauté française notamment, entièrement dédiées au parcours d'adoption ou d'accueil d'enfants.

En ce qui concerne votre question relative à l'aide aux personnes en détresse, Madame Pirmolin, je vais me faire un peu plaisir, allez je l'avoue, en soulignant, malicieusement, que par rapport à une ancienne collègue de votre groupe, vous nous chicanez un peu...

En effet, en 2010, à cette tribune, Mme Christiane Fabienne réclamait une augmentation de l'article budgétaire relatif à l'aide aux personnes en détresse de 52.000 € à... excusez du peu... 500.000 € !

C'était, je vous l'avoue aujourd'hui, très tentant d'embrayer sur cette proposition et dire à cette tribune : « après tout, pourquoi pas ?! »



## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

Aujourd'hui, vous me faites beaucoup moins rêver évidemment avec 100.000 € et il m'est plus facile de raison garder...

Le problème du financement public est toujours le même, on le sait, ce que vous prenez d'un côté, vous le perdez de l'autre. Ainsi, à titre personnel, je ne suis pas opposée à une augmentation du montant de l'article budgétaire, même à 500.000 €, je vous demanderais seulement de m'aider en me disant où, dans le budget du social, il faudra retirer 500.000 € pour équilibrer les comptes, en clair à quelles autres actions faudrait-il renoncer ?

En réalité, s'il est une chose que ma compétence des Affaires sociales m'aura appris, c'est que le secteur associatif a moins besoin d'argent, entendons-nous, il en a besoin bien sûr, mais il a moins besoin d'argent que de soutien à travers l'action de bénévoles, à travers de petites solutions faciles à mettre en place comme une aide à l'impression par exemple ou un envoi postal, à travers également de la coordination de projets et des partenaires potentiels, à travers le relais d'information vers le grand public ou un public plus ciblé, ou même parfois, à travers seulement une écoute ou une attention.

Derrière une asbl, il n'y a parfois qu'une personne ou quelques personnes qui portent à bout de bras leur projet. Ce sont parfois des parents qui développent une solution pour leur enfant handicapé et qui ont tant besoin de conseils, mais aussi d'être entendus. Ou d'autres qui veulent rendre hommage à un proche disparu en s'investissant dans une cause, une lutte contre une maladie rare ou encore un dysfonctionnement du système.

C'est là, selon moi, que la Province peut agir et ce ne sera pas forcément spectaculaire, c'est vrai. La prise en charge de la pauvreté, stricto sensu, relève des autorités fédérales, régionales et communales. Un subside de quelques centaines d'euro distribué en plus ici et là résoudra peut-être l'une ou l'autre difficulté ponctuelle, il ne solutionnera pas le fond du problème, évidemment.

Dans le champ du social, la pauvreté mérite-t-elle d'ailleurs une plus grande attention ? Sans doute. Nous en conviendrons.

C'est pour cette raison que dans la note de politique générale qui accompagne le projet de budget, vous pouvez lire, à la page 24, en préambule aux actions du Département Santé-Social, qu'un des trois projets phares pour 2016 est la création d'un Centre d'Accueil Socio-Sanitaire pour lequel nous avons déjà investi beaucoup de temps.

En effet, plusieurs réunions ont déjà été organisées rassemblant les représentants de la Province, de la Ville, du CPAS, du Relais Social du Pays de Liège, du CLPS, et du secteur associatif. C'est un dossier qui me tient personnellement à cœur et j'ai l'espoir de le concrétiser l'année prochaine. Je sais que ce type d'accueil qualifié de « bas-seuil » représente un réel besoin pour une population fortement précarisée et je constate avec plaisir que tous les partenaires potentiels ont tous marqué un réel intérêt autour de ce projet. D'autres investissements seront bien sûr nécessaires, mais il est trop tôt pour en connaître la nature et l'ampleur. Soyez cependant sûr que je reviendrai devant cette assemblée et avant cela en commission pour en parler plus longuement le moment venu.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

Oui, deux fois oui dons, les thèmes sociaux sont une préoccupation de la Province. Et c'est même la raison pour laquelle le Collège provincial a choisi de consacrer son premier nouveau conseil thématique de décembre sur la question de la précarité, qui dépasse, vous le verrez, la seule question de la pauvreté, même si celle-ci est évidemment centrale. Les différentes formes de précarité, matérielle, physique ou psychologique, méritent chacune toute l'attention de la société et elles ne se solutionnent pas forcément à coup d'argent. Je n'anticiperai pas davantage sur ce point puisque le rendez-vous est pris et maintenant proche de nous. Voilà Mme Pirmolin, Mme la Conseillère, j'espère avoir répondu à vos deux questions.

Madame Monville, j'ai effectivement été sensibilisée à la problématique du financement du centre médical hélicoptéré de Bra-sur-Lienne au travers, vous l'avez dit, d'une demande de subside qui m'était adressée le 15 janvier dernier. Suite à un rapport de l'administration de la Santé que j'avais sollicité et qui m'est parvenu en février, j'ai décidé de me rendre sur place pour faire connaissance avec le centre médical, son personnel et ses dirigeants.

La rencontre a finalement eu lieu le 21 avril 2015. A cette date, je me dois de vous informer que tous les travaux d'aménagement, de rénovation et de mise en conformité du centre étaient terminés. Dès lors, malheureusement, une participation des services techniques provinciaux qui aurait pu être valorisée dans le budget global devenait impossible, de même que l'adoption d'un subside exceptionnel.

De toutes les façons possibles, le Centre a pu s'assurer des financements nécessaires pour entamer les travaux et les poursuivre jusqu'à leur réalisation.

A ce stade, je tiens à rappeler, vous l'avez fait au niveau du montant annuel, qu'en janvier 2015, l'intervention provinciale cumulée en faveur du CMH s'élève à 900.000 € et que le subside annuel des fameux 52.000 € est pérennisé à travers une inscription nominative au budget, ce dont peu d'institution peuvent se prévaloir. La Province a été et est, je pense pouvoir l'affirmer, un partenaire fiable et attentif du CMH.

Aussi, j'entends bien, Madame la Conseillère, que la situation financière reste préoccupante et qu'en 2016, se posera une autre question de financement relative, cette fois, à l'acquisition d'un véhicule SMUR, de son aménagement et de son équipement.

Mme la Conseillère, qu'il s'agisse du CMH de Bra-sur-Lienne ou de tout autre structure ou association, dans le domaine médical comme dans d'autres, les voies de financement sont malheureusement précaires et l'intervention des pouvoirs publics forcément insuffisantes puisqu'elle doit se porter sur le plus grand et diviser ainsi ses ressources.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

Néanmoins et je vous en ai déjà fait part, en concertation avec la direction du Centre Médical, nous travaillons à une aide, encore pour cette année 2015, qui pourrait améliorer ses recettes. En effet, vous savez que près de 50 % des ressources du centre sont constituées par la vente des cartes d'affiliation, individuelles ou familiales. La direction a attiré notre attention sur la difficulté de toucher un grand nombre de citoyens, directement concernés par l'action du centre médical, afin de les inciter évidemment à s'affilier. Un simple envoi postal représente une somme conséquente et pourrait pourtant engendrer une considérable augmentation des revenus et ce de manière plus « durable » et pas seulement limitée à une aide ponctuelle pour un problème isolé. Voilà donc l'action que je souhaite proposer au Collège après examen par le Département de la Santé et le concours du CMH de Bra-sur-Lienne pour le concrétiser. Le CMH qui est déjà au courant de notre intention de les aider sur cette action spécifique en 2015 encore.

Madame Marenne-Loiseau, pour pouvoir répondre utilement à votre demande, il me faut expliquer ce que sont les enquêtes nationales de Santé et comment travaille l'Institut national de Santé publique, c'est important.

En ce qui concerne l'Enquête nationale de Santé, il faut savoir qu'il s'agit d'une enquête par interview sur base d'un questionnaire qui comporte trois parties distinctes : la collecte d'informations relatives au ménage, l'état de santé et la consommation de soins, la collecte, par le biais d'un questionnaire individuel, d'informations plus sensibles, vous en avez parlé comme la santé mentale, la consommation d'alcool etc...

Les objectifs sont : l'identification des priorités en matière de santé ; la description de l'état de santé et des besoins en matière de santé de la population ; l'estimation de la prévalence et la répartition des indicateurs de santé ; l'analyse des inégalités sociales en matière de santé et d'accès aux soins de santé ; l'étude de la consommation des soins et de ses déterminants et enfin, l'observation des tendances au cours du temps en ce qui concerne la santé de la population.

Réalisées tous les 4 ou 5 ans, les enquêtes sont nationales et financées par l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions.

Si l'on considère la dernière enquête datant de 2013, 10.829 personnes ont été interrogées par le biais d'une interview structurée réalisée à domicile, 4.214 personnes résidant en Région wallonne étaient concernées.

Au sein de chaque région, le nombre de personnes sélectionnées par province était proportionnel au nombre total d'habitants de chacune d'elle.

En ce qui concerne la province de Liège, 1000 personnes ont été interrogées. Ce nombre est suffisant pour tendre à la représentativité avec une marge d'erreur restreinte. En effet, on considère qu'une masse critique de 800 personnes est suffisante pour avoir une marge d'erreur la plus petite possible.

Les provinces de Liège et du Hainaut n'ont pas de souci de représentativité, au contraire des autres provinces à faible densité de population.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

C'est ainsi que, pour atteindre une estimation plus précise au niveau de sa population et atteindre le chiffre critique, la province du Luxembourg a effectivement dû financer un échantillon supplémentaire de 600 interviews pour un montant de 60.000 €.

En ce qui concerne la Communauté germanophone, la méthode d'échantillonnage de l'Institut de Santé publique fixe dès le départ que l'échantillon de la Région Wallonne doit inclure 300 personnes à interroger dans la Communauté germanophone. Il appartient donc à celle-ci, comme pour la province du Luxembourg, de décider si elle souhaite augmenter la représentativité ou non de son échantillon.

Je pense que ces éléments répondent déjà à votre question.

Toutefois, j'ajouterais que l'enquête nationale de Santé n'est pas la seule enquête qui permette de mettre en évidence les besoins de la population en matière de Santé et ainsi orienter les politiques de Santé publique, c'est bien là l'objectif.

En effet, depuis 2010, l'ensemble des Observatoires de la Santé des provinces wallonnes se réunissent régulièrement afin de mener des collaborations et des échanges d'expertises. Ces rencontres entre Observatoires provinciaux ont permis la mise en place d'un groupe de travail qui vise à réaliser un Tableau de bord wallon de la Santé en 2016. Ce groupe de travail est constitué des Provinces de Liège, de Namur, du Hainaut et du Luxembourg. Chaque Province a comme objectif d'éditer parallèlement son propre Tableau de Bord de la Santé.

Ces Tableaux de bords de la Santé permettent de : faire un état des lieux de l'état de santé de la population de chaque Province ; mettre en évidence les besoins de la population et donc d'orienter les actions en fonction de ces résultats.

En Province de Liège, les objectifs poursuivis grâce à la réalisation d'un tableau de bord sont : avoir une meilleure connaissance de l'état de santé de la population de la Province de Liège en prenant en compte l'ensemble des « déterminants » de la santé ou encore présenter de manière simple et compréhensible les données de santé produites par différents organismes.

Constituer un document de référence dans lequel tout un chacun pourra trouver des informations utiles et précises.

Autre objectif, permettre, au travers des données présentées, une comparaison systématique de la province avec la Wallonie et la Belgique.

Ou encore, servir de base pour des futurs travaux de l'Observatoire et pour les autres services Santé et Qualité de vie de la Province.

Vous l'aurez compris, la plus-value qui ressort de ce projet n'est pas négligeable, tant en termes d'informations et de connaissances, que par rapport à une expertise importante, acquise notamment par le partage d'expériences et de ressources entre observatoires.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

Voilà, Madame la Conseillère, une présentation que je voulais la plus complète possible et qui devrait être de nature à vous rassurer sur l'état de notre connaissance en matière de santé de la population de la Province de Liège.

J'en termine avec Monsieur GERARD.

Monsieur le Conseiller. Comme je suis une personne positive, je note déjà une adhésion. Certes, pour un point qui n'est pas à l'ordre du jour, le service des cars, c'est toujours ça d'enrangé. Je vais donc tenter de doubler la mise.

Vous me permettrez tout d'abord de sérier les problèmes, votre question faisant référence à plusieurs situations sans lien et m'obligeant par ailleurs à consulter les archives du Département des Affaires sociales.

Tout d'abord, je voudrais préciser que parlant de l'article intitulé « subvention en faveur des personnes du troisième âge » on parle de téléphonie et biotélévigilance, le montant indiqué n'est pas une surestimation, mais le résultat d'une proposition du service « Interventions financières à caractère social » d'adapter en cours d'exercice le montant de la prime délivrée aux bénéficiaires. Cela étant lié à l'évolution du nombre de bénéficiaires, il est encore trop tôt pour évoquer cette possibilité mais je ne manquerai pas, le cas échéant, d'en informer la Commission et le Conseil.

J'en viens donc au sujet principal de votre intervention qui concerne la maltraitance des personnes jeunes et âgées, à travers un renforcement des actions en faveur des personnes victimes et plus particulièrement encore la réorganisation d'une formation des professionnels.

Pour ce qui concerne la maltraitance des personnes âgées, la Province a largement soutenu, vous vous en souviendrez sans doute, l'asbl CAPAM du Professeur Berg, depuis sa création en 1998, en assurant par exemple des permanences pour le n° vert 0800/30330, en diffusant aussi différents types de supports d'information, en finançant la publication d'une brochure et en prenant en charge la sensibilisation de médecins, des aides familiales, des responsables de maisons de repos notamment.

En 2008, les actions menées par l'asbl CAPAM de Liège ont été reprises par une Agence de lutte contre la maltraitance des personnes âgées, intitulée « Respect Seniors » et créée par décret de la Région wallonne.

Depuis lors, les formations «Sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées» ont continué en Province de Liège en collaboration avec l'équipe de cette agence et le Centre d'Etudes et de Documentation Sociales, à destination des services d'aides familiales.

Je peux déjà vous annoncer que des modules de sensibilisation sont à nouveau programmés en 2016, je peux même vous donner les dates, elles sont programmées les 13 avril, 27 avril et 18 mai donc c'est très précis. Un des objectifs de cette formation est de détecter les signes d'une situation de maltraitance et de pouvoir intervenir par une orientation adéquate.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

Pour ce qui concerne la maltraitance des enfants, c'est là qu'il a fallu consulter les archives, il est vrai qu'il y a une dizaine d'années, des réunions de « concertation » étaient organisées à l'initiative du SAJ de Liège. Ce service avait entrepris de réunir les différents acteurs de terrain afin de leur permettre de prendre connaissance des missions et contraintes de chacun. Le Ciprea faisait partie des invités. L'objectif était de « mieux se coordonner pour mieux intervenir ». Toutefois, après quelques mois, le processus s'est essouffé et le SAJ a cessé d'initier ces rencontres.

Il est également à noter qu'à l'heure actuelle, les services d'aide-familiales ont accès à diverses formations. A titre d'exemple simplement, l'Union des Villes et Communes leur a proposé en 2015, pas moins de 32 formations visant à cibler les difficultés que ces travailleurs de terrain rencontrent au quotidien.

On y retrouve notamment des sujets tels que la gestion de l'agressivité, l'accompagnement des personnes dépendantes ou souffrant d'un trouble mental et le soutien aux familles dans leur rôle éducatif. Ces thématiques permettent de faire le lien avec la maltraitance infantile.

Par ailleurs, l'asbl C.E.D.S. reste attentive à tous besoins spécifiques de formation, que ce soit pour un public particulier ou pour une thématique bien précise d'ailleurs. Il peut ainsi proposer une formation « à la carte » adaptée aux besoins identifiés.

Et enfin, le Ciprea devenu aujourd'hui « Openado-Prévention » réalise à travers son travail en milieu scolaire une sensibilisation à la maltraitance des enfants de l'équipe éducative de chaque établissement d'enseignement où il est amené à intervenir.

Je pense, Monsieur le Conseiller, que l'offre est telle qu'elle me paraît pour l'heure suffisante, même si nous resterons toujours attentifs, vous le savez, à nous adapter à tout changement ou nouveaux besoins.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale-Vice-présidente. J'invite Monsieur Paul-Emile MOTTARD, Député provincial, à répondre aux questions qui concernent ses compétences. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

A mon tour, je tiens remercier chaleureusement les Conseillers provinciaux et plus particulièrement Madame Monville et Messieurs Spits, Erler, Defays, Osseman, Lomba et Close-Lecocq pour leurs questions et leurs réflexions. Je me réjouis que la Culture et le Tourisme suscitent autant d'intérêt de la part de notre assemblée.

Je voudrais d'abord réponse au conseiller SPITS. Vous m'interrogez ainsi que mon collègue d'ailleurs Robert Meureau sur l'opportunité pour la Province de Liège de soutenir le développement des circuits permanents de trail en province de Liège en avançant l'argument qu'il s'agit là d'une « plus-value touristique » pour les communes traversées.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

Et bien Monsieur le Conseiller nous sommes bien d'accord. A tel point d'ailleurs que le Bureau exécutif de la Fédération du Tourisme a décidé de soutenir, il y a quelques semaines l'initiative, de l'asbl Extra Trail en région spadoise de baliser des circuits dédiés à cette discipline.

Cela étant, je crois que ce n'est pas suffisant me direz-vous. Donc, c'est pour cette raison que nous avons décidé, en concertation avec André Gilles et Robert Meureau, d'analyser la possibilité d'intégrer ce balisage dans les projets plus globaux de balisages touristiques soutenu par Liège Europe Métropole. Néanmoins, il faut au préalable vérifier quelles sont les communes demandeuses et le cas échéant, quels sont les moyens à réserver. En effet, ce n'est pas tout de financer le balisage, il faut en amont identifier le ou les circuits par commune, produire les balises, les placer et bien sûr, les entretenir.

En conclusion, si nous sommes sur la même longueur d'onde en ce qui concerne cette question, il convient d'abord de sonder le terrain avant de s'engager mais nous aurons probablement l'occasion d'en reparler ici-même en Commission.

Monsieur ERLER. Je dois dire Monsieur ERLER, vous m'avez assez inspiré dans la réponse que je vous fais et donc, je voudrais d'abord emprunter une réflexion de Winston Churchill si vous le permettez qui dit : « Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté ! ».

Vous aurez compris que je me situe, probablement contrairement à vous, du côté des optimistes !

Dès lors, vous m'interrogez sur la transversalité des dossiers au niveau de la Culture. Vous noterez M. le Conseiller provincial que le Collège a mis en route ce travail de regroupement des différents subsides alloués à une seule et même manifestation. Un certain nombre de dossier d'ailleurs tels que les Ardentes, le Belzik Festival ou le Festival du Film policier ont pu être regroupés.

Sachez que c'est bien notre volonté que ce soit le cas tant que faire se peut pour chaque dossier mais nous ne pouvons empêcher le demandeur de faire des demandes à plusieurs départements et donc, que plusieurs dossiers soient introduits par l'administration. Avec les services, nous faisons notre maximum pour que les dossiers soient regroupés. Sachez toutefois que cela ne change rien au principe du contrôle démocratique des dossiers puisque les règles sont les mêmes pour tout le monde.

Pour ce qui concerne la rénovation du Grand Théâtre de Verviers, je renvoi évidemment votre demande vers mon collègue André Denis qui gère les infrastructures. Cependant, permettez-moi de vous rappeler que la Province de Liège a déjà inscrit le montant d'un million d'euros pour ce dossier via Liège Europe Métropole. Et à côté de cette aide exceptionnelle, dois-je vous rappeler que le Département Culture subsidie annuellement le Centre Culturel Régional de Verviers à hauteur de plus de 11.000 euros par an, sans parler bien sûr des aides aux projets et des aides exceptionnelles.

Par ailleurs, au-delà du bâtiment, ce qui m'intéresse aussi, c'est le projet culturel. Quelle vision a la Ville de Verviers pour l'avenir du Grand Théâtre ? Quel projet artistique sera valorisé ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

Pour l'instant, je vous avoue que je n'ai pas totalement la réponse mais vous me permettrez de vous dire que je ne doute pas que la volonté de la nouvelle majorité qui est mise en place à Verviers et notamment du nouvel échevin de la culture qui sera attentif au dialogue avec la Province.

Enfin, vous m'interrogez au sujet des chapiteaux. Petit rappel sur l'écurie des chapiteaux : il y a un grand chapiteau de 30 sur 10 m, il y en a deux de 9 sur 6 et enfin, un de 12 sur 6m.

En 2014, sachez que nous avons pu rencontrer près de 160 demandes d'aide pour 58 refus pour cause d'indisponibilité. Le travail nécessaire en termes de main d'œuvre des services techniques pour le montage et le démontage ainsi que pour l'entretien est valorisé à hauteur de 140.000 euros en moyenne par an. Un travail conséquent et une somme significative pour l'aide aux petites asbl et petites structures.

Sachez seulement, M. le Conseiller provincial qu'un chapiteau neuf de 30m sur 10 coûte plusieurs dizaines de milliers d'euros. Nous ne voulons pas faire porter aux services concernés le poids de la gestion d'un nouveau chapiteau complémentaire. Surtout que l'offre actuelle rencontre déjà une majorité de demandes. Enfin, dernier argument dans ce dossier, la volonté du Collège n'est pas d'entrer en conflit avec le secteur privé qui nous rappelle d'ailleurs régulièrement sa préoccupation de non concurrence.

Passons maintenant, si vous le voulez bien, aux dossiers du Tourisme. Et là, je tiens tout d'abord à vous exprimer mon étonnement quant à toutes ces questions liées au tourisme dans la mesure où vous siégez au Bureau exécutif de la Fédération du Tourisme et en troisième Commission, là où ces dossiers sont abordés assez couramment en long et en large.

Toutefois, puisque visiblement vous n'étiez pas attentif, je vais vous faire quelques rappels si vous le permettez.

Sur le tourisme fluvial, comme je vous l'ai déjà dit en commission, nous nous apprêtons à lever l'ancre et l'équipage s'affaire pour que la croisière se passe sans trop de houle.

Quelques éléments peuvent expliquer ce calendrier : d'abord, sur base des estimations réalisées, le développement du tourisme fluvial en région liégeoise s'élève plus ou moins à l'ordre de 3.000.000 d'euros pour trois chantiers que sont la création de nouvelles haltes et aménagement des relais existants, le renforcement de l'offre de bateaux-promenade et le développement d'un pôle de loisirs nautiques a priori à l'Ile Robinson à Visé. Vous en conviendrez, ce budget est conséquent et le financement de ces chantiers nécessite réflexion. Par ailleurs, vous le savez, nous avons essayé d'intégrer une partie du dossier du Tourisme fluvial dans un portefeuille de projets FEDER, mais malheureusement cela n'a pas été possible.



## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

Deuxième argument, le développement du tourisme fluvial implique bon nombre d'intervenants qu'il faut donc réunir, convaincre avant d'entamer la mise en place de plan d'actions et d'investissement, juste pour votre information Monsieur le Conseiller, le dossier implique la Région Wallonne bien sûr, trois ministères, 2 de vos collègues, les Ministres Prévot et Collin, et d'ailleurs, entre parenthèses, lors des réunions de travail que nous avons eues ici même il y a peu de temps avec les deux Ministres, le Tourisme fluvial était bien sûr à l'ordre du jour.

La Province de Liège, les Villes de Liège, Visé, Huy, Seraing ainsi que les structures d'arrondissements de Liège Métropole et Meuse-Hesbaye-Condruz. Il faut ajouter le Port Autonome de Liège, le Commissariat Général au Tourisme, les quatre directions générales du SPW, ERIGES, la Régie Communale autonome de Seraing. Bref, toutes ces parties composent le Comité de pilotage dont je vous ai parlé en Commission. Avouez que la palette est large, et je ne veux pas parler des couleurs politiques...

D'ailleurs, si à l'occasion, vous croisez l'échevin du tourisme de Liège, rappelez-lui que ce n'est pas en la jouant solo que nous pourrions faire avancer le dossier du Tourisme fluvial.

Troisième argument, le Collège a décidé de proposer à Liège Europe Métropole d'inclure ce projet de développement du Tourisme fluvial dans le champ de la supracommunalité. Cette décision a été validée.

En mai 2015 enfin, à ma demande, le Comité directeur du Centre d'Ingénierie du Tourisme Wallon a validé une mission complémentaire d'analyse des budgets d'exploitation sur 5 ans de bateaux promenade sur la Meuse ». Cette mission intègre en outre la définition d'une structure juridique adaptée pour la gestion desdits bateaux. Les résultats sont attendus dans les prochaines semaines.

Enfin, lorsque nous parlons du Tourisme fluvial, c'est bien sûr de la Vallée Mosane Huy-Visé dont il est question mais le Collège a voulu également élargir la réflexion à tout ce qui concerne l'eau et donc y compris la réflexion sur les lacs et j'ai eu l'occasion, tant à la Structure d'Arrondissement Meuse-Hesbaye-Condruz qu'à Région Verviers d'attirer l'attention des Bourgmestres sur ce développement touristique qui les concerne plus particulièrement.

En conclusion sur le fluvial, je vous dirai Monsieur le Conseiller que la traversée est encore longue, complexe et ambitieuse. Vous voulez un échéancier, donc je vous dirai que si le dossier s'accélère, comme nous l'espérons, en 2016, nous espérons arriver au port en fin de législature. Monsieur Erler, soyons optimistes et espérons que ce calendrier sera un calendrier respecté.

L'autre grand dossier de la FTPL est le Tourisme Réceptif. Avant d'entamer les réponses à vos questions, je rappelle que ce département n'a débuté ses activités qu'en mars dernier, il y a donc à peine sept mois et que le démarrage de cette nouvelle activité, commerciale, inédite et ambitieuse, requiert réflexion et prudence tant les enjeux sont importants et les risques nombreux.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

Nous en avons déjà parlé en troisième Commission et je le rappelle à l'assemblée qu'il faut compter, et c'est l'expérience de nos collègues Français qui nous guide dans ce constat, qu'il faut compter au moins trois années pour qu'un département de tourisme réceptif commence à récolter les fruits qu'il a semés et cinq années pour atteindre sa vitesse de croisière.

Entrons dans le sujet sur le tourisme d'affaire, le MICE et vous m'interrogez sur ce que nous pouvons faire avec les 100.000 € que le Collège provincial a inscrits au budget 2016 en vue de développer le tourisme d'affaires. Pour que tout soit limpide dans la tête des membres de cette assemblée, je me permets faire un très bref rétroacte de ce dossier de ce qu'on appelle dans le jargon, du MICE.

Dès lors qu'elle a repris les rennes du Convention Bureau pour la Province de Liège, la FTPL a travaillé à la préparation d'un projet à déposer au FEDER avec ses consœurs wallonnes, avec le CGT et avec Wallonie-Bruxelles Tourisme. Malheureusement, vous le savez, la Task Force n'a pas retenu ce portefeuille, seul le CGT a pu « récupérer », si j'ose dire, une enveloppe moins moindre de 1.500.000 € pour 6 ans, pour l'ensemble de la Wallonie.

Puisqu'il s'agit de l'une de nos priorités, comme nous l'avons fixée au niveau du Tourisme ici-même au niveau du Conseil, nous avons décidé en interne de revoir notre copie afin de prioriser les actions.

Au final, nous allons miser essentiellement sur la promotion du secteur et de l'offre de notre territoire avec diverses actions telles, je vais en citer quelques-unes, telles que des FamTrips à l'instar de celui que nous avons organisé avec brio en juillet dernier en collaboration avec la compagnie aérienne BMI qui relie Liège à Munich.

Nous allons bien évidemment participer aux salons professionnels les plus porteurs, je pense à Barcelone et Paris, de même qu'aux workshops existants pour ce secteur. Comme vous le savez, nous avons aussi le souhait de développer le démarchage et la prospection en entreprises, ce qui induit inévitablement des frais.

En ce qui concerne les nouveaux acteurs du MICE au niveau provincial, nous avons déjà eu des contacts avec la plupart d'entre eux, je voudrais citer Intermills Business & Event Center (Malmédy), la société Vanessa Minique qui est installée au Palais des Congrès, Regus Express Liège et Fly-in qui propose un simulateur de chute libre, cela ne vous concerne pas bien entendu.

Nous sommes attentifs à ces nouveautés Monsieur le Conseiller car nous savons que cela participe à l'attrait de notre destination.

Il est évident que vous serez tenu au courant des détails du plan d'actions de la Fédération du Tourisme, via notamment le Bureau Exécutif d'ici à la fin de l'année, tout comme le seront l'ensemble des prestataires concernés de la Province, lesquels attendent de nous un soutien légitime.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

Sachez néanmoins que j'ai personnellement écrit au Ministre du Tourisme pour que les Conventions Bureaux provinciaux soient associés à la réflexion wallonne au niveau du MICE et ce, afin que les priorités de chacun soient cohérentes et complémentaires. Une bonne nouvelle, le Ministre a répondu positivement à la demande que nous lui avons envoyée.

Je tiens toutefois à profiter d'être à cette tribune pour signifier que la Province de Liège est la seule à délier les cordons de sa bourse pour le développement du tourisme d'affaires. Je sais en effet, que les autres fédérations du tourisme ne voient pas les choses de la même façon et, donc, je pense qu'il est utile de souligner l'engagement du Collège et, demain, du Conseil provincial sur ce point parce qu'il me semble essentiel dans le développement du tourisme économique en province de Liège.

Passons enfin aux individuels et au site Oufiti Tourisme. Les choses avancent bien. Nous avons lancé le site fin mars avec quelque 80 prestations réservables, nous en sommes aujourd'hui à 183 en ligne, dont 115 hébergements, il y a 78 gîtes, 21 hôtels, 15 chambres d'hôtes, 1 camping. En plus, il y a 68 activités : thermalisme, théâtre, musées, parcs animaliers, etc.

Il y a 16 prestataires qui sont en attente de mise en ligne mais pour ceux-ci les conventions sont d'ores et déjà signées, je pense notamment à Forestia, à l'Abbaye de Val Dieu ou Château de Waroux.

Et il y a 7 nouvelles formations qui sont programmées encore ce mois-ci. Il est important de signaler que nous essayerons de couvrir tout le territoire et de diversifier les types d'offres en priorité.

Nous continuons bien entendu à solliciter les prestataires, de tous types, pour qu'ils rejoignent notre démarche d'e-commerce. Par ailleurs, nous contactons les organisateurs d'événements pour développer encore l'aspect billetterie car nous savons que l'événementiel est l'une des raisons de nombreux hébergements en province de Liège. Et, à ce titre, je peux vous faire une communication en priorité puisque nous avons un accord de principe de Spa Grand Prix pour la vente de billet pour le F1 en 2016 ainsi que la gestion complète de la réservation des campings pour les trois jours de course. Voilà je pense une excellente nouvelle.

Alors à ce jour, pour être concret, les réservations en ligne s'élèvent à un peu plus de 10.000 €, ce n'est pas grand chose mais, en tous cas, c'est un bon début.

En outre, les Maisons du Tourisme ont toutes reçu leur propre module pour l'offre de leur territoire, ce qui va renforcer la multiplication des canaux de réservations possibles.

Enfin, les discussions avancent également au niveau de la Région wallonne pour l'intégration de nos systèmes de réservations aux niveaux des instances régionales que sont le CGT et Wallonie Bruxelles Tourisme.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

Par ailleurs, depuis le début de ses activités « Groupes », la FTPL a avancé sur la production de l'offre à mettre en avant, que ce soit sur son propre territoire ou sur les territoires de l'Ardenne ou du Cœur de l'Europe. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que la FTPL est parvenue à se positionner comme chef de file de la commercialisation dans le cadre de ces deux grands projets de tourisme frontalier, partiellement sur 5 pays. Donc, des plaquettes en 4 langues ont été éditées avec des propositions de circuits allant de une à cinq nuitées.

Au 31 août 2015, la Fédération du Tourisme a reçu 29 demandes d'informations et de devis/packages en province de Liège ; 18 d'entre elles se sont confirmées : représentant près de 700 personnes.

Voilà, je pense Monsieur le Conseiller une réponse certes assez longue mais je la voulais la plus complète possible pour les questions que vous nous posez, sachant que cette année, en 2015, la FTPL a aussi, pour ce qui concerne le « Groupe », participé au Salon professionnel à Cologne et ils participeront bien sûr au célèbre WTM à Londres en novembre prochain.

Que dire encore, que nous mettons en place un réseau de guide accompagnateurs. Une trentaine de guides souhaitent d'ores et déjà adhérer au projet. Début 2016, les guides seront formés sur les différents produits. Il s'agit d'une véritable plus-value répondant aux attentes des Tour-opérateurs et surtout, bien sûr, des autocaristes.

Je m'en voudrais de ne pas aborder la thématique des chinois, ma collègue Katty y a fait allusion tout à l'heure, puisque la Fédération du Tourisme est très active dans ce domaine. Lors de la délégation, le voyage du Ministre Collin en Chine la semaine passée, on l'a dit, la FTPL y était représentée, le Directeur de Liège Airport également et votre Direction de l'Abbaye y était également. La participation de l'aéroport de l'Abbaye de Stavelot sont des suggestions qui ont été faites par le Collège provincial et je pense que es retours sont prometteurs à ce sujet.

Enfin, pour la bonne bouche, Monsieur, les caillebotis... Je pense que vous maîtrisez bien les caillebotis qui hantent probablement une partie de vos nuits puisque vous représentez la Fédération du Tourisme au sein du Conseil d'Administration du Centre de Botrange et qu'en plus, je pense que vous avez eu une longue conversation téléphonique avec la Directrice pour vous faire briffer sur le dossier des caillebotis.

Donc, je crois que je ne vais rien vous apprendre mais je vais quand même vous répondre à ce sujet puisque le Département Nature et Forêt de la Région Wallonne nous a signifié, il y a quelques jours, le 14 octobre dernier que l'avancée des travaux sera réexaminée en fonction des crédits disponibles. Les tracés pourront donc éventuellement être modifiés et le remplacement des caillebotis ne sera pas systématique.

Le Parc Naturel a donc décidé de prendre les choses en main et d'organiser, dans les prochains jours, une réunion informelle regroupant les divers interlocuteurs de ce dossier.

Pour rappel à nouveau, le Parc Naturel n'est pas propriétaire des caillebotis toutefois, il souhaite déposer un projet auprès du Plan wallon de Développement rural afin qu'il prenne en charge financièrement une partie du projet.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

Toutefois, des travaux sont actuellement en cours, notamment sur les caillebotis de la Vecquée qui vont être remplacés en partie mais également sur l'empierrement, qui est moins cher et plus durable et qui est probablement une voie à emprunter dans la solution de l'entretien des caillebotis, je m'en voudrais Monsieur le Conseiller que vous vous égariez à la Croix des Fiancés, ce n'est pas notre ambition.

Voilà Monsieur Erler, je pense avoir répondu longuement à vos interrogations et je voudrais enchaîner avec la question mon Collègue et amis, Monsieur Osseman sur la Province de Liège et le soutien effectivement la KAP, autrement dit Présence et Actions culturelles.

Effectivement, il y a un soutien à hauteur de 5.000 € à cette structure. Comme vous le mentionnez en 2014, c'est une brochure d'information sur le thème de la Sécurité Sociale et en 2015 le projet est une exposition sur la commémoration des 100 ans de la Grande Guerre qui a voyagé en Communauté Germanophone et en Allemagne.

Concernant l'Académie de Musique d'Eupen, il faut rappeler que dans les 125.000 euros qui sont dédiés aux structures culturelles germanophones, en accord avec la Ministre Weykmans, 4.500 sont consacrés à cette institution.

Les AIS, alors là les AIS, nous avons deux interventions, j'ai envie de dire : l'une d'un fidèle, je me tourne vers, je le vois difficilement, M. DEFAYS mais quand je dis fidèle, je veux dire dans le sens un peu obsessionnel bien entendu, comme la fidélité peut l'être parfois, et l'autre particulièrement pragmatique, celle de notre collègue Eric LOMBA.

Sachez Messieurs les Conseillers provinciaux que la question des Agences Immobilières Sociales me préoccupe tout autant que vous. La piste qu'Eric Lomba avance me paraît la plus pertinente à savoir le renvoi de cette question vers les conférences d'arrondissements et donc vers Liège Europe Métropole. Je salue d'ailleurs l'initiative qui est prise vers la conférence des élus de Huy Waremme. Il faut un début à tout et je pense Monsieur le Conseiller que vous avez pris la bonne voie. Nous allons analyser la question avec mon collègue André Gilles. Il faudra toutefois être, je pense, attentif à la mise en place et peut être Monsieur le Conseiller DEFAYS, vous serez d'accord avec moi, même si vous n'écoutez pas, mais vous serez d'accord sur la nécessité probable d'établir, je pense, un règlement d'attribution de la subvention éventuelle parce que les structures ont largement évolué sur quelques années et donc, nous allons suivre le dossier bien sûr au niveau du Conseil mais je pense que, je me tourne à tous ceux qui assistent aux structures d'arrondissement, il y en a plusieurs dans la salle, d'être attentifs à ce dossier.

Afin, Madame Monville, vous m'interrogez sur l'Espace Belvaux. Madame la Conseillère, vous vous êtes risquée à des comparaisons que je pourrais qualifier d'un peu d'hasardeuses... En effet, les frais de fonctionnements que vous mentionnez comprennent le personnel qui travaille aussi dans ce lieu ! Si cette comparaison était faite pour d'autres des établissements provinciaux, le delta serait équivalent voire parfois même plus conséquent !

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

Je tiens par ailleurs à rappeler que Belvaux n'est pas uniquement qu'un centre d'hébergement, il organise par exemple aussi des classes de ville ou d'autres stages et activités. C'est, Madame la Conseillère, du tourisme social dont il est question, tout comme dans le Domaine de Wégimont. Je pense, pour votre information, le prix d'une nuit, avec petit déjeuner compris est de 14 euros, un repas deux services coûte 9,5 €. Donc, vous comprendrez que la rentabilité n'est pas qu'économique. Elle est également une rentabilité sociale, une rentabilité culturelle. En 2015, les chiffres jusque début octobre indiquent que près de 3000 personnes ont occupé les lieux.

Par ailleurs, nous n'envisageons pas, pour l'instant en tout cas, un transfert vers la Ville de Liège tout simplement parce que je pense qu'elle n'est pas demandeuse d'une part et que, d'autre part, la Ville de Liège n'est propriétaire que du bâtiment, elle n'intervient en rien dans la gestion de l'auberge qui est confiée à une asbl qui dépend, elle de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Monsieur Close-Lecocq, vous m'interrogez sur trois dossiers culturels. Le premier c'est Fieris Feris tout d'abord, et vous me dites qu'il n'y a rien d'inscrit au budget 2016, comme de juste j'ai envie de dire puisque cet événement est une biennale et donc, la prochaine édition ce sera 2017 donc, nous serons attentifs bien sûr à l'inscription budgétaire pour ce projet qui est un projet, je confirme mon enthousiasme vis-à-vis de ce projet.

Vous m'interrogez ensuite sur le Trocadéro. Je me réjouis évidemment, comme vous, de la Renaissance de ce lieu mythique et de cette institution patrimoniale voire folklorique mais en tous cas, la meneuse de revue me dit-on mérite le déplacement.

J'ai rencontré le nouveau Directeur, d'ailleurs comme vous j'ai lu l'article dans le journal et je trouvais qu'il était un peu sévère pour la Province. Il a dit pour la Ville qu'il n'avait même pas reçu d'accusé de réception, il était plus vague pour la Province mais je l'ai reçu ce mois-ci, il y a quelques jours, et je l'ai écouté sur ses projets et je peux vous dire qu'il y a un dossier qui a été rentré à l'administration de la Culture, puisque Le Troca, c'est de la culture évidemment et donc, ce dossier vendra prochainement sur la table du Collège et donc, nous aurons l'occasion de prendre une décision par rapport aux activités de renaissance du Troca et donc, nous aurons l'occasion d'en reparler mais croyez bien que nous y sommes attentifs si j'ai l'occasion de faire un examen dans les coulisses de cette revue, je ne maquerais pas de nourrir notre réflexion.

Enfin, le Crowdfunding culturel. Comme vous avez pu le lire dans la presse, il constitue un nouveau mode de financement participatif. Il faut donc en réenvisager la manière dont la province soutien des projets. Et au lieu de donner un subside par exemple pour l'édition d'un CD par exemple, nous allons soutenir un groupe, via cette plateforme en déposant au départ un certain montant lançant ainsi le financement participatif. Les équipes sont en train d'étudier les premiers projets, j'en ferai part lors d'une prochaine Commission, et plus particulièrement sur le budget, il n'y a pas d'article budgétaire précisément consacré au Crowdfunding, c'est dans l'article global Institution Culturelle du secteur privé doté de 900.000 € que l'on trouve les aides futures au Crowdfunding.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

Voilà, Monsieur le Président. Je sais que j'ai été un peu long mais je pense que la qualité des questions méritait une réponse la plus complète possible et je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. J'invite Monsieur Robert MEUREAU, Député provincial, à venir à la tribune pour répondre aux questions qui concernent ses compétences. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale, Mesdames et Messieurs, chers Amies, chères Amis mes collègues.

Je vais tout d'abord commencer, si vous le permettez, par la réponse à une question posée par Monsieur HODY et avant que nous entamions les débats budgétaires, elle concernait le « Pôle Ballon » à l'IPES de Hesbaye.

Il me demandait si on pouvait avoir une activité extrascolaire à côté d'une activité scolaire, j'y suis évidemment tout à fait favorable et ne vois évidemment aucune objection à assurer le suivi de ce dossier en Commission. Ça c'était l'introduction et la conclusion en même temps.

Simplement maintenant revenir à quelques considérations qui figuraient dans le rapport à ce moment-là, donc effectivement, c'est un outil qui sera essentiellement dédié sections Sport-Etudes. D'abord celle de basket puisqu'elle a été créée récemment. A termes, j'espère une section de volley à ce même l'IPES de Hesbaye.

Maintenant, ça c'est pour la journée. En soirée, nous avons des contacts tout à fait positifs avec les Fédérations provinciales à la fois de Volley et à la fois de Basket pour des formations à destination des jeunes de l'ensemble de la province mais ce sont alors des sélections provinciales déjà et d'autre part, évidemment, nous avons des contacts avec les 2 clubs locaux de basket et de volley dont chacun sait qu'ils disposent de très nombreuses équipes de jeunes et fatalement, des équipes élites.

Donc, les futurs gestionnaires me disent déjà qu'au niveau de l'horaire, même s'il est très grand ce projet, et d'ailleurs s'il a été voulu grand, c'est-à-dire 2 terrains de volley, 2 terrains de basket version « compétition », ça devient, dans la même enceinte évidemment, 6 terrains d'entraînement de volley et 3 terrains d'entraînement de basket avec des tribunes repliables pour augmenter les surfaces de jeu et si cela a été demandé c'est aussi à la demande de l'administration régionale qui examinait le projet puisqu'il était une collaboration entre Sports-Etudes, sport provincial au sein géographique du terme, plus les clubs, c'est pour cela qu'ils voulaient qu'il soit de cette ampleur-là.

Donc, vous aurez compris que déjà comme cela, il sera quasi à saturation. Donc, je réponds positivement à votre question, il y aura de l'extrascolaire bien entendu et s'il est grand, et bien c'est parce qu'il est d'ores et déjà garanti qu'il sera totalement occupé.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

Je me permettrai, en collaboration avec mon collègue André Denis, puisque lui, il s'occupe des briques et moi, théoriquement, de ce qu'on fait à l'intérieur des briques quand elles sont placées mais je m'engage bien entendu à tenir régulièrement la quatrième Commission informée à ce sujet.

Pour ce qui est maintenant des questions qui m'ont été posées dans le cadre de la discussion budgétaire.

La première que j'ai répertoriée, elle est très important mais je ne les classe pas par importance mais seulement chronologiquement, elle vient de mon collègue et ami, Alain Defays.

Evidemment, je le remercie chaleureusement de la question qu'il a posée à propos du Hall relais agricole.

Averti effectivement par Monsieur le Ministre Collin, tout début septembre, de l'imminent appel à projet pour les Hall relais, nous en avons guetté la publication. A l'annonce du même Ministre Monsieur Collin du lancement de l'appel le premier octobre, nous en avons sollicité la copie. Et c'est le 15 octobre, et on me précise à 15 heures 50, ça veut dire que c'était hier à peu près, que nos services en ont reçu les lignes directrices.

Donc, en quelques jours et quelques nuits, un pré pré projet a été rédigé et il est évident que nous ne pouvions rester indifférents à une opportunité telle que celle-là.

Donc, la Province de Liège, via son asbl CPL-PROMOGEST dont mon collègue André Denis suit les activités, défend les petits et moyens producteurs qui étaient systématiquement ignorés par les grandes surfaces commerciales avant la mise en place du projet que nous connaissons maintenant tous à propos de la promotion des circuits courts.

Le 1er novembre 2014, Promogest installe son dépôt de transit sur une surface d'une centaine de m<sup>2</sup> au Marché Matinal de Droixhe. Cette installation dispose de deux frigos. Trois mois plus tard, les gestionnaires de l'asbl doivent se rendre à l'évidence, ces locaux sont déjà trop exigus au regard du volume de leur activité.

Depuis, Promogest attend qu'un local plus grand et mieux adapté à ses besoins se libère. Il arrive parfois que le sort arrange bien les choses. Un local plus vaste, dix fois plus vaste, environ 1.100 m<sup>2</sup>, va se libérer. Et arrive l'opportunité telle vous venez de l'évoquer dans la question. Nous avons en vue de louer ou d'acquérir en location-vente cet espace. Celui-ci pourrait être affecté au renforcement de l'activité de commercialisation des produits locaux. Il serait aussi possible d'y développer une unité d'emballage et, non des moindres, un centre de groupage des fromages liégeois. Cette dernière possibilité répondrait ainsi à l'attente de nombreux grossistes à la recherche de solution pour diminuer leurs coûts de collecte. Ce ne sont là que quelques exemples, d'autres développements pourront évidemment s'y greffer.

Je ne doute pas évidemment que vous soutiendrez ce document et que vous aurez à cœur de soutenir ce dossier que nous allons officiellement auprès du Ministre Collin et ainsi je pense, ensemble, nous veillerons à ce que la Province de Liège soit encore plus là dans ce domaine.



## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

La deuxième question m'a été posée par Monsieur GILBERT. Je regarde son Chef de groupe, il lui racontera. Je suis un peu désolé mais je n'ai pas l'habitude de varier. Il n'y a que les sots qui ne changent pas d'avis mais je n'étais pas sot sur ce coup-là quoi.

Je me réfère évidemment, il est question évidemment de la question relative au circuit permanent pour l'entraînement des jeunes cyclistes.

Je me réfère à la réponse que j'ai donnée à cette tribune le 2 juillet dernier sur en rappelant évidemment que la Province de Liège soutient déjà le cyclisme de manière très importante et ceci, depuis de longues années, plus besoin de le démontrer. Il faut savoir aussi qu'on est en train de parler de cyclisme et qu'il faut pouvoir répondre à des questions d'équilibre, d'efforts générés par la Province en termes d'autres sports pratiqués sur le territoire de la province de Liège.

N'empêche, la Province s'est investie et s'investit encore dans une infrastructure entièrement dédiée au cyclisme, à savoir la piste cycliste d'apprentissage d'Ans – Alleur.

Par ailleurs, on me confirme que la création d'un circuit permanent présente de nombreuses contraintes. Au niveau technique d'abord, un tel circuit aussi abouti soit-il, ne pourra jamais présenter toute la variété rencontrée sur nos routes pour les coureurs qui sont en train de tâcher de devenir des élites, qu'ils soient jeunes ou adultes et qu'ils puissent trouver donc ainsi des conditions idéales sur un terrain qui représente quelques kilomètres, si on parle de celui de la Gileppe.

Au niveau financier, s'il faut recréer ne serait-ce qu'un tronçon de voirie, un tronçon de voirie, j'ai entendu citer 3 kms l'autre jour, les Services techniques m'informent que 100 mètres courants de ce type de voirie c'est 26.000 € tout compris, fois 30. Vous l'aurez compris, ces obstacles ne manquent pas au niveau de la réalisation.

Pour ce qui concerne maintenant la localisation. Nous avons lu dans la presse, et cela a été évoqué par M. Gilbert, la participation de la Province de Liège à l'infrastructure du site de la Gileppe. Je signale que la Province de Liège n'est nullement associée à la gestion de ce site et, contrairement justement à ce qui a été exposé.

L'exploitation touristique est assurée par une ASBL dont la Province de Liège n'en fait aucunement partie.

Maintenant, pour être positif et concret, et essayer de trouver des solutions, ce n'est qu'une idée, ce n'est qu'une suggestion bien entendu, à défaut de la création d'une nouvelle infrastructure, il serait peut-être opportun que les responsables du cyclisme réfléchissent quant à la possibilité d'utiliser un outil tel que le circuit de Spa-Francorchamps. Il a déjà été utilisé dans le domaine du cyclisme.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

Celui-ci présente toutes les caractéristiques requises pour accueillir des activités cyclistes en toute sécurité sur une distance raisonnable également, mais qui présente un dénivelé déjà varié et qui plus est, il est géré par une Société anonyme de droit public dont la Région Wallonne est l'associé majoritaire. Evidemment, le tout est de voir dans quelles conditions ce serait possible.

En conclusion, vous conviendrez que le soutien provincial au cyclisme est déjà extrêmement important et varié. Sans démagogie, il est difficile de faire mieux qu'en Province de Liège pour soutenir le sport cyclisme, que ce soit pour l'accueil, la formation ou la vitrine à travers les grands événements sportifs.

J'apporte la réponse à la question de Madame SOHET concernant la Cellule Assistance Gazon de Sport.

Donc, pour mémoire, la création de cette dernière a été décidée par votre Collège provincial en février 2013. Quatre missions lui sont assignées : information d'une part, assistance technique auprès des communes et des clubs, mission de maintenance des terrains de sport gazonnés utilisés par la Province de Liège elle-même, et enfin, une mission de formation des préposés à l'entretien des terrains de sport.

Alors, la mission d'information s'est concrétisée principalement par : la rédaction d'un vade-mecum en français et en langue allemand, distribué à plus de 1.500 exemplaires, et qui détaille les principales techniques conseillées en matière d'entretien des terrains de sport en gazon naturel bien entendu.

Deux, l'organisation d'une journée de démonstration de matériel et de techniques d'entretien desdits terrains et enfin, l'enregistrement et la diffusion sur les antennes de RTC de 2 reportages consacrés aux actions de cette cellule.

Dans le cadre de sa mission d'assistance technique, la cellule a été appelée à intervenir à l'égard de 114 terrains, essentiellement communaux, répartis sur l'ensemble du territoire de la province de Liège et utilisés par des clubs évoluant de la D2 à la P4.

Le suivi va du simple conseil ponctuel jusqu'au suivi régulier, mais seulement toujours en termes de conseils, quasi hebdomadaires, des opérations d'entretien courant ou bien alors d'opérations de rénovation plus complexes. La responsabilité relève évidemment toujours exclusivement du propriétaire ou du gestionnaire du terrain concerné, que ce soit la commune ou le club. Ainsi, aucune intervention physique n'est opérée par la Province qui entend en l'occurrence, n'exercer, comme cela a été évoqué par Paul-Emile dans d'autres domaines, aucune concurrence déloyale envers des entreprises de gestion d'espaces verts notamment.

En exécution de sa mission de maintenance des terrains propriétés ou gérés par la Province de Liège, la cellule, avec la collaboration du personnel de maintenance des différents sites, assure l'entretien et la rénovation de 10 aires de jeu. Pour réaliser cette mission, elle dispose, à présent, de quasi tout le matériel spécialisé nécessaire qui lui est aussi utile en matière de dispense de formation.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

Dans le cadre de sa mission de formation particulièrement, la cellule a organisé 2 cycles de formation : un premier cycle de 3 journées organisé à la demande de l'Association des Etablissements Sportifs, à l'attention de 14 gestionnaires d'infrastructures sportives.

Un deuxième cycle de 40 heures organisé en collaboration avec l'Ecole Provinciale d'Administration auquel 12 ouvriers provinciaux ou communaux ont participé.

Le travail de cette cellule s'inscrit donc dans la parfaite ligne de notre idée de supracommunauté et de soutien aux clubs et fédérations sportives que la Province entend développer.

Ce travail a permis à plusieurs communes de réaliser de substantielles économies ou, à budget constant, de travailler avec une meilleure qualité en utilisant au mieux les ressources dont elle dispose déjà.

Alors, j'en viens à une question qui est souvent liée maintenant vu la modernisation des outils de sport, c'est-à-dire l'entretien des terrains synthétiques.

Le gazon synthétique est à la mode et on me dit qu'il pousse dans de nombreuses communes de la province.

Il est effectivement vecteur d'image et synonyme de nombreuses heures de jeux par rapport aux autres terrains traditionnels.

Le terrain en gazon synthétique est un produit technique qui représente un investissement de taille. Tout comme le gazon naturel, il demande aussi un entretien de base régulier, quasi hebdomadaire plus un entretien annuel, voire bisannuel, complet.

Contrairement au gazon naturel, les défauts se remarquent beaucoup moins vite et il faut un petit peu des spécialistes pour examiner ces terrains parce que cette dégradation peut être insidieuse.

Au-delà de la perte économique, cette dégradation peut mettre en danger la sécurité des utilisateurs. Comme pour les terrains en gazon naturel, des actions en matière d'information et de conseils seraient sûrement très utiles. Je raccourcis le texte qu'on m'a donné, tout simplement pour vous dire qu'il y a eu une réunion avec le Ministre Collin en ces lieux par rapport à cette problématique et qu'il est dans ses intentions de créer une cellule spécifique par rapport à l'entretien des gazons synthétiques et donc, il est inutile de faire deux fois la même chose mais plutôt de s'associer dans ce domaine-là.

Sachez tout simplement que nous sommes la seule cellule d'aide pour l'entretien des gazons naturels à exister en Région wallonne. Le Ministre nous propose de faire partie de ce groupe de travail avec, d'une part évidemment son administration l'AES, INFRASPORT et la Province de Liège, ce qui est non seulement d'une utilité majeure pour nous mais aussi une reconnaissance puisque nous serons les seuls provinciaux à être autour de la table mais à pouvoir travailler évidemment dans la suite, le seul territoire de la province de Liège.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

Voilà pour le bilan des activités actuelles et futures de cette cellule d'aide à l'entretien des gazons.

J'en viens à la dernière question qui m'a été posée de mon ami Monsieur YERNA et qui concerne la politique sportive à destination du public moins valide.

D'emblée, je me dois de signaler que nous avons toujours accordé une attention particulière à ce public.

En effet, le soutien de la Province de Liège à ce secteur a été précisé dans notre déclaration de politique 2012-2018.

Le Collège provincial souhaite que l'offre sportive atteigne aussi un public qui reste en marge des structures de clubs ou un public qui souffre, pour de multiples raisons, d'une forme de « décrochage sportif ».

Trop souvent associé au mot « compétition », on en oublie que le sport est, avant tout, un véritable vecteur de belles valeurs de savoir-être telles que le fair-play, le respect de l'autre, l'esprit d'équipe, mais aussi un important stimulant pour la confiance en soi et un facteur de socialisation mais aussi d'intégration.

Concrètement, que faisons-nous au Service des Sports de la Province de Liège pour le sport pour moins valides ? D'une part, des stages. Durant les vacances scolaires d'été et de printemps, des stages adaptés pour les personnes moins valides sont organisés avec différentes communes de la province de Liège qui en manifestant la volonté. En 2015, il s'agit de Waremme, Malmedy, Visé pour un ensemble de 115 participants.

Deuxième action, l'Académie provinciale des Sports. Une section « Handisport » a été créée au sein de celle-ci. Elle propose diverses initiations sportives. Une quinzaine de sports sont évoqués dans cette action. Quelques exemples : le tir à l'arc, le badminton, l'uni-hockey, la natation, le tennis, ...

De plus, l'Académie « adaptée » propose également une section thérapie par le cheval pour les services de psychiatrie et de pédopsychiatrie. Propose aussi aux enfants de 4 à 11 ans d'intégrer l'Académie provinciale des Sports classique et ce, à un prix très démocratique de 10 € pour 8 séances.

Enfin, une journée ludique pour moins valides a été créée en 2007 par notre Service des Sports, elle est devenue annuelle avec un succès incontestable. Cette journée s'adresse à tous, enfants et adultes moins valides provenant des centres et instituts situés sur notre territoire.

L'édition 2015 s'est déroulée à Wanze, avec la participation de la Commune, de l'ASBL « Vivre le Sport », l'AWIPH et évidemment notre Service.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

Dernière chose, nous allons aussi soutenir le projet « HANDIFOOT » à Solières. Donc, la Province de Liège examine actuellement un dossier visant à implanter un site de référence en province de Liège pour la pratique et la formation au football pour les personnes à mobilité réduite, plus communément appelé « Handifoot ». On pourra voir si on peut aller vers d'autres activités de sport gazon.

Les différents intervenants du projet sont l'ASBL Château Vert, la Ville de Huy, Infrasport, la Province de Liège et l'ASBL Solières Sport. Je sais que le Ministre Collin s'est aussi intéressé à ce dossier, c'est évidemment une condition à laquelle nous sommes liés pour participer à ce projet.

Je pense que j'ai dit l'essentiel de ce que je pouvais répondre à l'ensemble des questions qui m'ont été posées. J'espère ne pas avoir été trop long mais complet.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Et enfin, j'invite Monsieur André DENIS, Député provincial, à venir à la tribune pour répondre aux questions qui concernent ses compétences. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, mais je vois qu'il s'en va mais je le salue malgré tout, bonjour et au revoir.

Bien Monsieur le Président, chers Collègues, je répondrai successivement aux questions relatives tout d'abord à l'agriculture et ensuite aux infrastructures puis à l'environnement et enfin, plutôt aux questions que je qualifierai de hors catégorie puisqu'il y a l'une ou l'autre question qui sort des sujets de prédilection.

En ce qui concerne l'agriculture, Monsieur SPTIS, je vous remercie pour votre question. J'ai pris connaissance avec grande attention de votre analyse de la problématique relative à l'agriculture, à la suite des différentes crises qu'elle traverse et, plus particulièrement, à l'agriculture de proximité impliquant, notamment, la valorisation des produits de terroir et l'installation de circuits courts ? Je suis très heureux de voir que nous partageons le même objectif en ce domaine.

Ainsi, vous citez en exemple une agriculture qui voit son marché de la charcuterie, notamment, proposer 75 % de ses produits en « préemballé ».

Sachez que si les produits préalablement emballés de libre-service ont aujourd'hui la cote, cela tient autant au fait que c'est ce qu'attendent les consommateurs qu'au simple fait que la production s'industrialise. L'emballage protégeant les denrées alimentaires des « agressions » extérieures et en allonge leur conservation, tout ceci dans le respect des normes alimentaires et au bénéfice du client. Certaines enseignes ont besoin de telles quantités qu'il leur serait impossible de ne pas recourir au préemballé. Ce type de produit diminue également le coût pour le consommateur.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

Une agriculture de proximité avec une vente directe restera toujours marginale, d'autant que les consommateurs ne sont pas là où sont les producteurs, les populations sont de plus en plus dans les villes – comme nous le rappelait très justement Monsieur Lejeune dans sa question, et les producteurs sont, par définition, principalement dans les campagnes.

Alors, difficile d'aller contre cet état de fait et à l'encontre du marché et des règles de la grande distribution.

Devenir le « pilote d'une information et d'une promotion de grande ampleur en faveur de nos produits locaux » dites-vous. Je suis heureux de vous faire savoir que nos services agricoles s'y emploient jour après jour.

Permettez-moi de vous rappeler l'importante opération que nous menons via notre Asbl CPL-PROMOGEST. Chaque semaine, les produits d'une centaine d'artisans sont regroupés pour être distribués dans une cinquantaine de grandes surfaces appartenant à 7 grandes enseignes présentes dans notre Province.

Quelques chiffres qui en disent long sur nos actions de promotion des produits locaux : depuis janvier 2015, 17 nouveaux producteurs locaux nous ont rejoints et 24 nouveaux magasins ont accepté de vendre nos produits du terroir. Depuis le début de nos activités, nous avons livré 1.220.400 produits dont 541.000 en 2015, soit autant de promotions de l'un ou l'autre produit d'un de nos producteurs locaux. Ces chiffres, vous en conviendrez, parlent d'eux-mêmes. Mon collègue Robert Meureau vient d'ailleurs de vous faire part du souhait d'extension de notre zone de stockage.

Mais favoriser la mise à disposition de produits locaux en grandes surfaces n'est pas une démarche née du hasard. Elle est le fruit d'une vraie réflexion qui prend en compte divers facteurs. Ainsi, visiter les producteurs locaux pour remplir, même sommairement, son panier hebdomadaire pourrait amener le consommateur à parcourir environ 170 km. Reconnaissez que cette démarche, même si son but est louable, n'est ni écologique ni économique.

Grâce à ce réseau de distribution mis en place, nous atteignons plus de 350.000 clients potentiels par semaine. Mais pour les convaincre, il faut du temps, nous en sommes bien conscients.

Il faut également avoir à l'esprit qu'il ne suffit pas de rassembler des produits et d'en organiser la diffusion dans les points de vente. Il faut identifier les producteurs et leurs produits et veiller à ce que les produits soient présentés à la vente dans le respect des dispositions légales, or les producteurs ne sont pas toujours habitués aux contraintes administratives.

Lorsque je parle des dispositions légales, je pense notamment à la conformité des installations de production et des produits par rapport aux normes en vigueur, à l'obtention d'un code-barres pour chacune des références, à la vérification de la présence d'un étiquetage conforme à la législation, à la réalisation des dossiers de référencement dans les différentes enseignes et ce n'est pas tout.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

Quand un producteur franchit le seuil d'un grand magasin, l'affaire n'est pas encore gagnée. Le plus difficile reste à faire : convaincre les clients.

Pour ces multiples tâches complexes, nos services sont là, à côté de nos producteurs locaux, pour les épauler, les aider, le tout sans aucun frais pour eux. Nous voulons aider nos petits producteurs à se développer et les accompagner vers une autonomie de production et de distribution. Notre rôle est d'impulser la dynamique, d'être le « starter » qui va permettre aux petits producteurs de se lancer, plus facilement, dans la distribution de leurs produits via les circuits courts. Quand ils ont atteint un volume de distribution « critique », notre rôle s'arrête, avec un certain sentiment de satisfaction, je ne le cache pas, car notre mission est accomplie.

L'exercice est ambitieux et difficile. Il faut compter avec les défaillances de certains producteurs qui travaillent souvent seuls, avec des saisons de production, avec des quantités et parfois des qualités variables en raison des conditions climatiques.

À ce jour, nous sommes heureux des objectifs déjà atteints et fiers de constater que nos actions sont maintenant connues et reconnues même au-delà de notre belle Province.

Nos services deviennent des modèles de référence pour d'autres dont la Province de Namur, la Province du Brabant wallon et la Province de Luxembourg qui viennent nous consulter, tant nos résultats sont prometteurs.

Alors oui, sensibiliser les plus jeunes aux charmes de nos produits locaux est vital pour l'avenir des agriculteurs et des artisans. C'est bien là une préoccupation majeure de notre politique. C'est ce que nous faisons depuis de nombreuses années. La Conserverie solidaire de l'École Provinciale Postsecondaire d'Agriculture sillonne les routes de notre province pour sensibiliser et former à la valorisation de nos produits locaux en saison et hors saison.

C'est également dans cette même perspective de promotion des produits locaux, mais aussi dans le cadre du plan provincial Maya de sauvegarde des populations d'abeilles en Wallonie que cette même école a mis, notamment à la disposition des formations en apiculture, une Miellerie mobile et des ruchers.

Nous avons aussi le souhait de déployer au Château de Jehay, en s'appuyant sur le jardin potager existant, un projet de grande envergure permettant d'exposer aux groupes scolaires comme aux visiteurs de ce haut lieu le cheminement de la graine à l'assiette en passant par la transformation et la conservation des fruits et légumes.

Enfin, via l'opération Agricharme, 2800 enfants de cinquième et sixième primaires ont été sensibilisés ces trois dernières années et, afin de toucher un plus large public encore, nous déclinons, depuis cette année, cette action sous la forme Agricharme en Ville.

J'espère, cher Monsieur SPITS, vous avoir rassuré : nous poursuivrons nos initiatives et mettrons en place de nouvelles opérations d'envergure pour faire mieux connaître encore les produits de nos riches terroirs liégeois.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

Je voudrais maintenant répondre à Monsieur Defays puisque ses inquiétudes concernent également le département de l'Agriculture dont j'assume une partie des compétences. Vous parlez d'un manque d'ambition, moi je vous parle d'action raisonnée.

Tout le secteur agricole connaît de graves difficultés financières. Je ne vous apprend rien. Si notre Laboratoire pratique des prix raisonnables, la gratuité n'est pas d'actualité. Ce n'est pas nécessairement ma conception d'un service de qualité rendu à nos exploitants, nos Communes ou nos citoyens. Par contre, nous avons prévu, au sein de nos laboratoires, de proposer aux producteurs du secteur laitier des « kits » d'analyse à moitié prix pour répondre aux obligations légales.

Et nous ne nous contentons pas d'analyser, nous offrons l'encadrement également et c'est peut-être ça le plus important pour aider les agriculteurs et les petits producteurs à faire face aux tests effectués par différents organismes de contrôle parfois sévères.

Plus encore, nous accompagnons ! Une promesse que nous ne faisons pas à la légère : conseils marketing, soutien comptable, support juridique avisé, aide à l'étiquetage, etc. sont compris dans le « package ». Alors certes, ce n'est pas gratuit, mais vu ce que ça englobe, ça peut être considéré comme donné.

Nous comptons également, dans les mois qui suivent, étendre cette offre à d'autres secteurs dans la mesure de nos possibilités techniques. Ceci est réalisable grâce au fait que nos laboratoires et nos Services agricoles disposent, comme vous le soulignez vous-même, d'un personnel compétent et motivé.

Enfin, en ce qui concerne la Ferme provinciale de Jevoumont, comme administrateur assidu aux réunions, vous n'êtes pas sans savoir que ce dossier avance. Après avoir été préparé conjointement par les Services agricoles et de l'enseignement, il est actuellement à l'analyse des services juridiques. Le but reste, certes, d'aboutir rapidement à une solution définitive, mais aussi de réaliser une construction solide plutôt qu'à la hâte.

Je vous rappelle également que, parallèlement à cette problématique, reste aussi celle de l'avenir du centre d'insémination porcin d'Argenteau que la Province seule ne souhaite plus supporter financièrement puisque cet outil déborde de nos compétences provinciales et a pris une dimension régionale. Nous attendons sur ce dossier la position du Ministre régional de l'Agriculture et de l'Agence Wallonne de l'Elevage qui tarde un peu à arriver mais dès que nous aurons ces éléments, nous espérons arriver, si j'ose dire, à bon port.

Monsieur Spits, Monsieur Defays, j'espère avoir répondu à vos questions.

Monsieur Jadot, vous devriez avoir trouvé, dans les propos tenus jusqu'ici, quelques réponses à vos questions. Permettez-moi cependant, pour être complet, d'ajouter ceci.

L'Asbl CPL-Vegemar diversifie ses activités vers le bio. Dans ce domaine, le centre se concentre principalement sur les cultures maraichères en encadrant les producteurs qui fournissent, notamment, l'industrie du légume surgelé en Hesbaye et les petits producteurs qui s'adressent plus particulièrement au marché du légume frais.



## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

Leur action consiste en des essais de cultures afin de déterminer les meilleures variétés et les différentes techniques culturales à appliquer en conformité avec le cahier des charges de l'agriculture biologique.

Une bio-ingénieure et un technicien spécialisé se consacrent pleinement à ces activités d'encadrement. Nous épingleons également la création d'un CETA, Centre d'Études Techniques Agricoles, de producteurs Bio, administré et animé par cette équipe.

Enfin, les Services organisent une foire professionnelle bisannuelle, à Horion, dédiée aux techniques de l'agriculture biologique. Cette année se tenait la quatrième édition, la prochaine se déroulera donc en 2017. Nous ne manquerons pas d'y inviter les membres intéressés de notre Conseil.

Voilà, je devrais désormais avoir fait le tour de vos interrogations !

Ne devrions-nous pas soutenir l'organisation des Fêtes Forestières ? Dans cette optique, nous proposons de réalimenter l'article 762/640439 à hauteur de 7 500€.

André Gérard, en ce qui concerne les Fêtes Forestières et autres initiatives de ce type, sachez que le compte 620/640410, intitulé Crédit mis à la disposition du Collège pour soutenir les initiatives locales (concours, expos) à retentissement national ou international, a été crédité de la somme de 18.000 €, soit une augmentation de 17.000 € et c'est dans cet article que devraient se trouver les éléments financiers nécessaires à la mise en œuvre de cette activité puisque nous sommes actuellement en discussion avec ces organisateurs mais vous savez que la discussion avec eux n'est pas toujours des plus simple.

Concernant le bio et les actions de sensibilisation aux fruits et légumes de saison, la tâche n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire. Si on parlait de légumes surgelés industriels locaux, le problème pourrait être résolu en une commande. Mais lorsqu'on évoque les produits frais de saison, qu'il s'agisse de viande, de produits laitiers ou de légumes, qui plus est, bio et en circuits-courts, l'exercice se complique.

Comme déjà dit, la production est dispersée en un grand nombre de petites structures indépendantes. Elles devraient répondre aux conditions complexes des marchés publics et faire face à des demandes de tailles souvent supérieures à leurs capacités de production.

Une école qui prépare, par exemple, 400 repas par jour devrait obtenir, prenons l'exemple, 400 yaourts. Or, de l'expérience du CPL-Promogest, il ressort qu'il est fréquent que de telles commandes de magasins ne soient pas entièrement honorées. Dans notre exemple, seuls 300 yaourts pourraient être fournis, ce qui est inacceptable dans une cantine mais admissible dans un magasin, les grandes marques étant toujours présentes dans le rayon ou au voisinage de ce même produit.

C'est là la complexité de la chose, d'où le fait que le secteur public tente de trouver une solution en apportant son aide et son expérience.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

Les Services provinciaux de l'Enseignement et de l'Agriculture étudient cette question et vont tenter de réaliser des expériences pilotes, comme l'a d'ailleurs évoqué notre Député-Président il y a quelques instants.

Concernant les Fermes d'Animation : à la différence des fermes pédagogiques, elles ne sont généralement pas des exploitations agricoles. Les fermes pédagogiques ont le statut d'exploitation agricole et sont dirigées par un agriculteur. Elles ont une activité de vulgarisation à destination du grand public afin de permettre à ce dernier de découvrir et de mieux comprendre la profession.

Les Fermes d'Animation, quant à elles, ne sont pas toutes gérées par un agriculteur et présentent des activités à caractère social ou culturel. Voilà pourquoi nous les distinguons. Mais il leur est toujours possible de présenter une demande d'aide pour un projet sérieux en relation avec l'Agriculture, et les services ne manqueront pas de l'examiner avec l'attention qu'il mérite.

Parlons enfin de votre proposition de subsides aux Amis de la Terre.

L'affectation de subsides à des organisations spécifiquement désignées peut poser des difficultés de gestion. De fait, si l'organisation bénéficiaire vient à changer son objet, ne rencontrant plus l'objectif initialement soutenu, il est impossible de réaffecter le montant à un autre poste puisqu'il est déjà dédié à celui d'origine.

De plus, il est impossible de figer complètement le budget en fonction de chacune des activités qui seront réalisées. Il s'agit plutôt de définir des domaines, plus ou moins larges, dans lesquels il est envisagé de mener des actions. Des orientations plus précises sont alors données en cours d'exercice, en fonction des nécessités.

Notez que, si vous doutez de notre soutien, la presse, elle, ne s'y trompe pas puisque la Dernière Heure fait écho, aujourd'hui-même, de notre encadrement de la Journée de la Pomme des Amis de la Terre par nos Services agricoles et leur action Apicharme.

Quant à la disparition du poste Agricharme, le rapport de la cinquième Commission en mentionnait la raison à l'ouverture de la session de ce Conseil. Mais je ne peux penser qu'en grand amateur de la question agricole vous n'ayez ni écouté, ni lu le rapport réalisé par notre Commissaire.

La somme est bien maintenue mais affectée en budget de transfert à l'asbl CPL-Promogest qui est liée par un contrat de gestion prévoyant, notamment, la réalisation des opérations Agricharme. Vous constaterez que la somme affectée à ce poste est créditée d'un supplément arrondi vers le haut du montant que vous croyiez perdu.

Bref, vous voici désormais repu avec toutes ces réponses et puisque vos interrogations sont plutôt des amendements budgétaires, je vous inviterai donc à poursuivre cet échange en Commission si cela vous semble encore nécessaire.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

En ce qui concerne les Infrastructures, j'en arrive naturellement à la question posée par M. LEJEUNE relative aux rayonnements électromagnétiques de nos appareils électroniques et des stations de mobilophonie.

A l'analyse du cadastre des sites provinciaux, il ressort que 5 sites provinciaux, l'IPES de Verviers, l'EP de Verviers, l'IPES de Huy, l'internat de Seraing et le lycée Jean Boets sont concernés.

A ceux-ci sont venus s'ajouter 2 sites acquis récemment pour faire face aux besoins scolaires grandissants : le bâtiment Kurth et la Maison Erasmus.

Les conventions de location conclues avec les opérateurs GSM dans les années '90 soumettent la prise de cours du bail à l'obtention des permis nécessaires (permis d'urbanisme et permis d'environnement). Elles étaient conclues pour une durée de 9 années, tacitement reconductibles par périodes successives de 3 années.

En 2009, et par application du principe de précaution, le Collège provincial a décidé de mettre un terme aux conventions en cours et de fixer le renon à 3 mois, dans l'attente de résultats d'études émanant d'autorités publiques compétentes en matière de santé. Je me souviens d'ailleurs qu'à l'époque, ça avait fait l'objet de discussions au sein de notre Conseil provincial.

La Wallonie, à travers son décret du 3 avril 2009 relatif à la protection contre les éventuelles nuisances provoquées par le rayonnement des antennes, impose que l'intensité du rayonnement électromagnétique ne dépasse pas la limite d'immission, par « immission », on qualifie l'intensité de rayonnement dans une zone où des personnes séjournent, moins de 3 V/m dans les lieux de séjour tels que les habitations, écoles ou locaux de travail.

La fixation de cette limite d'immission de 3 V/m par antenne garantit, selon l'ISSeP, une immission faible si on la compare aux recommandations des instances sanitaires internationales.

Toutes les antennes situées sur les établissements provinciaux ont fait l'objet d'une étude préalable des rayonnements non ionisants par l'ISSeP. Elles sont d'ailleurs consultables sur le site internet du Cadastre des antennes et elles respectent toutes la limite d'immission imposée.

Il est à noter que les antennes relais émettent un faisceau de radiofréquence assez étroit, situé dans un plan presque horizontal par rapport au sol. De ce fait, le champ électromagnétique observé dans l'environnement direct de l'antenne est très faible au niveau du sol. Il en résulte que tout bâtiment situé sous l'antenne n'est pas affecté, ou d'une façon très marginale, par le rayonnement.

De plus, un rapport de l'ISSeP concernant l'Internat de Seraing précise que « lorsque des antennes sont installées sur un toit constitué d'une plate-forme en béton, de nombreuses mesures ont montré que les champs sont tout à fait négligeables dans les locaux situés sous le toit ; ce phénomène s'explique par l'atténuation due au béton et par la directivité des antennes».

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

D'une manière plus ciblée sur les antennes WIFI, on recense les établissements secondaires dont certains locaux en sont pourvus dans le cadre du projet « tablettes » et la Haute École, dont les locaux communs comme les réfectoires, bibliothèques, locaux étudiants, agora, sont couverts par des antennes WIFI.

Par contre, en ce qui concerne les internats, ils sont câblés et équipés de prises informatiques à une exception près, celle de l'internat de Seraing qui est couvert par 10 antennes, dans le cadre d'un projet mené par des étudiants en informatique.

Le rayonnement électromagnétique d'une antenne WIFI est très faible, d'un niveau inférieur aux ondes GSM, et n'est présent que pendant de brefs instants, de façon intermittente, même pendant le téléchargement.

En conclusion, vous constaterez, Monsieur LEJEUNE, que la Province de Liège respecte amplement une réglementation wallonne plus sévère que celle des pays voisins, que toutes les études sont exigées des opérateurs, vérifiées par nos services et que la durée des conventions a été réduite de façon drastique en application du principe de précaution. Je peux également vous affirmer que nous restons particulièrement attentifs à toute évolution de la législation sur le sujet.

Monsieur ERLER m'interroge sur le Grand Théâtre de Verviers et, plus particulièrement, sur sa rénovation.

Vous savez, Monsieur le Conseiller, que je porte un intérêt tout particulier sur l'arrondissement de Verviers mais force est de constater que la Province de Liège a déjà fait un geste significatif et important via la supracommunalité pour la conservation de ce patrimoine que tous jugent exceptionnel puisqu'un montant 1.000.000 d'euros est prévu. Mon collègue Paul-Emile MOTTARD l'a dit il y a quelques instants.

Hélas, les budgets ne sont pas extensibles et nous nous réjouissons des dernières déclarations de la Wallonie qui précisait qu'elle était disposée à mettre 10.000.000 d'euros sur la table en vue des différents travaux à réaliser. J'espère que ces déclarations seront rapidement confirmées. La Wallonie, à travers l'action du Ministre en charge du Patrimoine, ne manquera sans doute pas d'intervenir financièrement dans ce dossier.

Ces deux montants additionnés représentent déjà un somme importante par rapport au dossier lui-même.

Enfin ce bâtiment, dont l'extérieur et certaines parties à l'intérieur sont classés depuis 2003, demande effectivement une restauration de qualité.

Mais il faut reconnaître qu'il est encore un peu tôt pour déterminer la participation des uns et des autres : les études de ce type, vous le savez, sont longues et font l'objet d'une procédure très lourde en démarches administratives.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

Si je ne doute pas de l'envie des uns et des autres, peut-être encore plus maintenant, à en croire la presse, qu'il y a une semaine on le souhait de vouloir voir ce dossier aboutir, laissons-le évoluer et voyons comment son avenir se profile en termes d'utilisation, comme en parlait d'ailleurs tout à l'heure mon collègue Paul-Emile MOTTARD, et d'implantation de fonctions diverses. Nous y resterons particulièrement attentifs.

Mais votre question étant davantage un amendement budgétaire, je vous suggère de poursuivre cette conversation à travers une Commission.

Après l'agriculture et les infrastructures, l'environnement.

Messieurs Content et Lejeune m'interrogent sur le Plan Climat et le Projet POLLEC 2. Ce qui sera évoqué ici me permettra également de répondre aux interrogations soulevées, lors de la Commission budgétaire, par Monsieur Hody.

Messieurs, quoi qu'en dise la presse de ce jour, nous sommes fiers du travail que nous effectuons sur ce point.

En rédigeant le cahier spécial des charges relatif au projet, la Province de Liège souhaitait disposer d'un plan d'action concret et propre visant à diminuer les consommations énergétiques, à favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique. C'est la base même du plan « Climat ».

Je sais que nul n'est prophète en son pays, mais bon, ce plan nous l'avons établi nous-mêmes avec les services provinciaux des Infrastructures.

En effet, des mesures et actions applicables, notamment au sein-même de notre Institution, ont été clairement définies : augmenter la part d'énergie renouvelable dans la couverture des besoins énergétiques des bâtiments provinciaux, montrer l'exemple par la construction ou la rénovation de bâtiments publics particulièrement performants.

D'ailleurs, à ce sujet, les 2 à 4 millions d'euros investis, chaque année, dans nos bâtiments ont des répercussions sur nos consommations d'énergie et, plus globalement, sur notre empreinte énergétique. Alors, si, ici aussi, l'action n'est pas clairement identifiée, le plus important, à mon sens, c'est que ce soit réalisé sur le terrain, dans nos bâtiments.

Ainsi, le Collège provincial a décidé de décliner le Plan Climat provincial au niveau des 84 Communes que compte la Province de Liège. En accompagnant ces dernières dans leur tâche, la Province joue parfaitement son rôle en matière de supracommunalité et de soutien aux Communes.

Les citoyens doivent également être sensibilisés. C'est pourquoi le document est accessible à tous, sur le site internet de la Province de Liège.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

Et Liège Europe Métropole doit être considérée comme un partenaire privilégié et un relais de cette action. En effet, cet exemple en matière de coordination intervient, notamment, dans le financement des parkings d'EcoVoiturage et des bornes de rechargement pour véhicules électriques, ceux-ci faisant partie intégrante du Plan Climat de la Province de Liège.

Concernant le budget proprement dit, les actions du Plan Climat de la Province de Liège sont reprises à de nombreux endroits du Budget de 2016.

Par exemple, dans les budgets alloués à : la construction/rénovation des bâtiments provinciaux afin d'obtenir une très faible consommation énergétique ; la production d'énergie renouvelable ; le remboursement pour les trajets domicile-lieu de travail respectueux de l'environnement ; la création de parking d'EcoVoiturage ; la promotion de la mobilité électrique et des carburants alternatifs.

Par ailleurs, la Province de Liège est membre, depuis le 28 avril 2015, d'Energy Cities, l'association européenne des autorités locales en transition énergétique.

Cette adhésion lui permet, notamment, de participer aux campagnes de l'association et aux projets européens, de se tenir informée des opportunités de financement et des dispositifs d'aide technique, d'intégrer un «réseau» d'apprentissage mutuel et de partage de bonnes pratiques.

La Province est également reconnue, depuis le 20 mai 2015, en tant que coordinateur auprès de la Convention des Maires afin de jouer un rôle de catalyseur, de facilitateur auprès de Villes qu'elle pourra encourager, soutenir et dont elle pourra renforcer les actions. Les avantages liés à ce statut sont nombreux, outre une visibilité internationale, cela permet de pouvoir accéder à des subsides pour réaliser les projets définis, d'échanger les expertises et de consolider le développement territorial.

Grâce à ces adhésions, la Province de Liège a pu poser une candidature supra-locale dans le cadre de la campagne POLLEC 2. Cette dernière a été retenue le 25 septembre 2015. Ce sont donc 52 Villes et Communes, avec un total de 603.000 habitants, qui se sont jointes à la candidature de la Province de Liège, démontrant l'intérêt de cette initiative supracommunale au sein de notre territoire. De nouvelles actions vont donc apparaître, dans le cadre du projet POLLEC 2, qui feront l'objet de modifications budgétaires ultérieures en fonction de l'état d'avancement des réflexions. La réunion de démarrage de POLLEC 2 avait d'ailleurs lieu ce matin à Namur, avec l'ensemble des Communes et aussi des membres de l'Administration provinciale sur ce projet.

Monsieur Content, pour vous répondre plus précisément, sachez que le Plan Climat de la Province de Liège est développé suivant 3 axes, à savoir : l'Institution provinciale, les Villes et Communes et les entreprises et principaux acteurs du territoire de la Province de Liège.

Concernant l'Institution provinciale, de nombreuses mesures sont réalisées depuis 2012 afin d'améliorer la performance énergétique des bâtiments provinciaux. Celles-ci sont développées dans les différents services avec l'aide des personnes Relais E<sup>2</sup>.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

A propos du second axe, plusieurs subsides sont attribués aux Villes et Communes dans le cadre d'actions supracommunales. Il y a également des services rendus à ces dernières par l'Institution provinciale : études, organisation de centrale d'achats.

Enfin, le troisième axe est développé avec le GRE Liège et d'autres partenaires, dans le cadre de la taskforce. Là, vous savez qu'il y a un très grand projet en termes de performances énergétiques des bâtiments dans laquelle s'est inscrite la Province mais aussi d'autres Communes de notre province de Liège.

Concernant vos amendements qui seront débattus en Commission et au-delà de tout ce qui a déjà été dit, ajoutons ceci : deux pages internet « Plan Climat » ont été créées sur le site de la Province et un plan de communication a été élaboré dont les premières actions vont bientôt voir le jour.

De plus, des publications sur le site internet de la Province de Liège et dans l'Entre-nous, des participations à divers salons et la réalisation de brochures comme les fardes « Espèces invasives », les classeurs « Petits gestes au quotidien » et « Plan Climat », qui ont des implications budgétaires, sont assurées par le Département Développement durable.

Enfin, beaucoup d'actions ont déjà été initiées dans le cadre d'une diminution des gaz à effet de serre. Ces actions mises en place par les divers Départements provinciaux ne sont pas toujours libellées « Plan Climat » mais sont déjà, en partie, prises en charge par l'Institution provinciale et ont, indéniablement, un impact sur le budget de la Province.

Il est également prévu de demander à l'ensemble des services de spécifier les demandes ou les projets liés au Plan Climat dans les rapports au Collège et donc de permettre de classer l'ensemble des actions et des budgets qui y sont alloués.

Notez que ce projet n'en est qu'à ses débuts et devrait connaître un bel essor dans les prochains mois avec la mise en place d'autres actions provinciales et le suivi des acteurs du territoire.

Ainsi, comme vous le voyez, Messieurs les Conseillers provinciaux, la Province a, à son niveau, saisi à pleines mains les défis environnementaux qui touchent son territoire. Alors, il est vrai que cette démarche est un réel pari sur l'avenir et que ce sont les générations futures qui pourront nous dire si nos actions ont été suffisantes mais en tout cas, en ce qui me concerne, je prends le risque de relever le défi. Je vous remercie de vous y associer.

Pourquoi ne pas mettre à la disposition, dans un premier temps, d'agents provinciaux volontaires des vélos électriques à utiliser dans le cadre de leurs déplacements au travail et, accessoirement, lors de leurs déplacements privés ? Cette mise à disposition pourrait s'accompagner d'une convention qui prévoirait un achat après un essai concluant.

Nous parlions d'environnement : c'est le moment d'évoquer la mobilité durable, avec la question de Monsieur Spits sur la mise à disposition de vélos électriques.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

La Province de Liège dispose d'une expérience dans ce domaine depuis 2012. En effet, la Fédération du tourisme de la Province de Liège a coordonné, en 2012, un marché public de fourniture de vélos électriques à vocation touristique. Ceux-ci ont été facturés aux sites suivants : quatre vélos au Domaine de Wégimont, quatre au Musée de la Vie wallonne, deux au Centre Nature de Botrange et six à Blegny-Mine.

Par ailleurs, le Domaine Touristique du Vallon de la Lembrée a également acheté, en 2011, 14 vélos électriques loués aux touristes.

En 2013, la Province de Liège a équipé de vélos électriques certains établissements provinciaux. C'était une phase de test qui a mené à cette constatation : l'usage de ces vélos n'est pas suffisamment régulier. C'est pourquoi, cette mesure n'a pas encore été imposée et étendue à l'ensemble des établissements. En 2016, une campagne va être préparée pour sensibiliser les agents à l'usage du vélo électrique.

Le Service technique provincial tient à jour un document reprenant les fiches techniques des vélos électriques actuellement mis sur le marché. Ce dernier met également à disposition de ses agents des vélos classiques.

A cela s'ajoute le fait que, depuis le 1er janvier 2000, la Province de Liège intervient dans le remboursement des frais de déplacement des membres du personnel enseignant et non enseignant qui utilisent le vélo pour leurs déplacements entre leur domicile et leur lieu de travail.

Ces derniers bénéficient d'une indemnité par kilomètre parcouru. Cette indemnité kilométrique, à l'index actuel, est fixée à 24 cents. En 2015, par exemple, nous avons indemnisés 316 agents qui avaient parcouru 100.246 km, pour l'ensemble bien entendu, à plusieurs bien sûr, en leur versant une somme de 24.000 euros environs.

Des actions du Plan Climat de la Province de Liège, dont la mise en œuvre doit encore être validée par le Collège provincial, sont également liées au sujet. Celles-ci visent à encourager le développement d'infrastructures et de plans favorisant la mobilité active entendons mobilité douce et à former les enfants au code de la route et à la sécurité routière pour permettre la pratique quotidienne du vélo.

Enfin, afin de rencontrer les demandes introduites par les Conférences d'arrondissement à Liège Europe Métropole, la Province de Liège élabore actuellement un cahier spécial des charges en vue d'initier un nouveau marché pour l'acquisition de vélos électriques. Les bénéficiaires en seront bien entendu la Province de Liège elle-même mais également les Communes qui pourront accéder à cette centrale d'achats, leur facilitant ainsi la démarche administrative et leur permettant également de bénéficier d'un prix intéressant.

Je passe maintenant à la question de Madame Pirmolin sur le bien-être animal, je change donc de casquette même si je n'ai pas pris aujourd'hui mes bottes !

Madame la Conseillère provinciale, vous imaginez bien qu'en tant que vétérinaire de formation le bien-être animal bénéficie pour moi d'un écho tout à fait particulier.



## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

Cependant vous savez que la Province de Liège, dont certains, même au sein de ce Conseil, nient l'utilité, a fait le choix de se positionner autour de cinq axes qu'elle a jugés prioritaires. En se repositionnant sur ces cinq axes, elle mène toutes sortes de politiques de qualité, souvent innovantes, structurantes et reconnues des différents acteurs de notre territoire.

Or, si le bien-être animal est important, si les drames que la presse relate toutes les semaines sont dramatiques et posent question quant à l'espèce humaine, la Province, de par les lignes directrices qu'elle s'est choisies, de par les limites de son pouvoir et de son engagement, n'a pas la possibilité d'agir sur tout. Elle ne peut se substituer à un autre niveau de pouvoir, elle n'en a ni la légitimité juridique ni la légitimité opérationnelle.

Vous évoquez la Province de Limbourg, chose inhabituelle. Votre groupe n'évoque-t-il pas habituellement la Province du Luxembourg ? Soit !

Cette Province mène des actions pour le bien-être animal. L'une des plus médiatisées semble être, je cite : « La fin du foie gras sur les tables de l'administration provinciale ». Un peu anecdotique, voire réducteur, ne pensez-vous pas ?

Je pense que le niveau de pouvoir provincial doit renforcer son action dans les thèmes qu'il a identifiés comme porteurs d'une réelle plus-value pour les habitants et les Communes. Et je ne pense pas, même si la cause est on ne peut plus louable, que nous devons rentrer dans un modèle où l'Institution provinciale devrait pallier à l'immobilisme d'un autre niveau de pouvoir, quel qu'il soit d'ailleurs.

Par contre, nos services sont toujours disponibles et de bon conseil pour aiguiller les différentes associations dans la concrétisation de leurs actions et projets. Alors, même si les budgets ne sont pas extensibles, en tous cas c'est Robert Meureau qui nous le disait tout à l'heure, je suis ouvert à la discussion avec les amis des animaux et prêt à envisager, ponctuellement, des aides financières. Mais, dans ce cas précis, je ne veux, ni ne peux, me substituer à l'action de la Wallonie ou pallier à son inaction.

Enfin, je terminerai par la question de notre chasseresse, Isabelle Freson, qui n'est pas là mais j'espère que son absence aujourd'hui ne confirme pas l'adage par lequel vous savez que « Qui va à la chasse, perd sa place ».

Je me vois encore intervenir sur ce sujet lorsque j'étais conseiller provincial et me voici maintenant obligé de répondre à la question dont j'étais, à l'époque, l'instigateur. L'approche n'est pas très simple ! Vous étiez à l'affût, vous l'aviez dit : le ricochet peut-être dangereux ».

Madame la Conseillère, vous nous avez dépeint, de manière très complète et précise, l'importance que revêt la chasse pour le bon équilibre de notre environnement ainsi que dans la biodiversité. La taxe visée, qui représente par chasseur +/- 22 €, est budgétée à hauteur de 84.000 € dans le projet de budget que nous nous apprêtons à voter.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

Alors, il est vrai que la chasse est un sport, pour certain une véritable passion, qu'elle regroupe dans son exercice plusieurs vertus que l'on retrouve dans les actions menées par la Province, comme je le rappelais d'ailleurs lors de ma dernière intervention sur le sujet : sociaux, de santé, environnementaux, économiques et j'en passe. Bref, il est vrai que la chasse ne manque pas d'intérêt.

Je vous rejoins aussi sur le fait que le bon chasseur ne cherche pas exclusivement à tirer son coup, de feu, j'entends excusez-moi, même si le gibier est une biche. Je vous rejoins aussi sur le fait que, pour réaliser son plan de tir, un bon chasseur devra toujours veiller à huiler son arme et ses outils.

Je me tourne à nouveau vers mon Collège, Robert Meureau : peut-être la chasse sera-t-elle un jour un sport reconnu au sein de notre académie des sports ?

Etant fort attentif à la problématique, et comme j'ai déjà rencontré les pêcheurs et les pécheresses, je compte bien, dans l'espoir de joindre l'utile à l'agréable, recevoir les associations de chasseurs et chasseresses, écouter leurs doléances, comme vous le suggérer, et envisager avec eux les actions qui pourraient être menées de concert avec les thématiques provinciales que sont l'environnement et l'agriculture !

Je pense notamment à une action contre la prolifération des espèces invasives laissant par là une place plus grande aux espèces indigènes, ce qui n'est pas pour déplaire à certains, ce n'est pas Monsieur GERARD qui est parti qui me contredira.

Merci pour votre attention et votre patience, j'espère ne pas avoir été trop long. Je voudrais surtout remercier l'ensemble des conseillers qui, lors de cette session, ne m'ont pas épargné.

Certaines questions auraient pu être abordées plus facilement et plus largement en Commission mais peu importe. J'ai eu du plaisir à vous répondre et je me réjouis que deux des plus petits budgets de la Province de Liège, à savoir 2,31 % des dépenses à l'ordinaire pour l'Agriculture et 1,23 % pour l'Environnement, selon les chiffres issus de l'étude réalisée en 2012 par le Professeur Christian Behrendt à la demande de l'APW, parviennent à concentrer 37 % de l'ensemble des questions posées au Conseil durant cette session ! Même si, avant que certains ne crient ou ne recrient, je confesse le fait que la plupart de nos actions en matière d'environnement se font via des travaux réalisés sur le budget extraordinaire qu'ils se rassurent !

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Nous passons maintenant aux interventions des chefs de groupe. J'invite Monsieur Dominique DRION, Chef de groupe CDH-CSP, à prendre la parole. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. DRION, Chef de groupe (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président. Je souhaitais saluer Monsieur le Gouverneur et je l'ai fait en aparté, mes chers Collègues.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

Il me revient à nouveau le plaisir d'intervenir en premier comme chef de groupe, le tirage au sort est bien fait.

Vous me permettez, dans un premier temps, de saluer, j'aurais souhaité saluer au nom de mon groupe le Gouverneur, je ne m'étends pas, nous gagnons ainsi 2 minutes.

Cela étant, oserai-je, d'entrée de jeu, mais j'y reviendrai, considérer que la nomination de nouveaux Gouverneurs en région wallonne est gage d'avenir pour notre Institution.

A l'occasion de l'examen des dossiers budgétaires, mon groupe a toujours souhaité évoquer quelques questions relatives à l'institution provinciale et après avoir évoqué notre Province aujourd'hui et demain, j'aborderai évidemment l'analyse du budget 2016 tel qu'il nous est proposé.

Notre Province, aujourd'hui et demain, sans être trop long, je souhaiterais aujourd'hui évoquer 4 questions.

La première : alors que le cadre des missions provinciales a été redéfini par les Provinces à la demande du Gouvernement Wallon, pourquoi certains prennent-ils un malin plaisir de critiquer, de dénigrer une institution qu'ils semblent ne pas connaître ou n'avoir pas comprise ?

Le recentrage des missions provinciales répondait et répond encore à la demande du Gouvernement Wallon qui a souhaité rationaliser le paysage institutionnel pour renforcer l'efficacité des provinces et organiser la supracommunalité.

Un billet politique récent a déjà fait réagir. Le propos est inadéquat, inexact voire trompeur.

Plus récemment, un élu provincial s'interrogeait par voie de presse sur la question de savoir si les Provinces devaient subsister de manière éternelle. Je n'oserais pas le classer dans le clan de ceux qui annoncent déjà une 7ème réforme de l'Etat.

Débattre de réforme permanente d'un système institutionnel nous paraît faire preuve d'un manque de projets de fond, de projets citoyens, de projets de solidarité, de développement et d'ambition.

Laissons donc nos structures régionales et communautaires, avec l'ensemble des pouvoirs locaux et des élus, gérer la 6ème réforme de l'Etat, intégrer les nouvelles compétences qui leur reviennent et développer, pour l'ensemble des bénéficiaires, des services publics exemplaires et répondant à leurs attentes.

Cela ne signifie pas un immobilisme dans le fonctionnement comme le démontrent les initiatives prises au quotidien en région wallonne, en Fédération Wallonie Bruxelles, avec des passerelles vers les pouvoirs locaux.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

En outre, le Parlement de Wallonie a adopté un règlement mettant en place des procédures pour une meilleure démocratie participative. Les groupes de notre Conseil provincial pourraient certainement réfléchir à cette question dans le respect évidemment de la démocratie représentative.

Notre président pourrait inscrire ce point à une prochaine réunion du bureau du Conseil provincial.

Deuxième point : évoquant le recentrage des missions provinciales, je souhaite aborder brièvement la compétence de supracommunalité.

Notre Province et nos Communes se sont engagées dans des plans triennaux.

J'ai entendu hier à cette tribune quelques interventions qui, ne trouvant peut-être pas leur place spécifique dans le budget provincial, devraient être traitées au niveau de la supracommunalité.

Je me limiterai aujourd'hui, d'une part à demander que les dossiers et les projets qui ont été retenus soient d'abord menés à terme et d'autre part, à préciser que la supracommunalité ne doit pas devenir un fourre-tout et une réflexion stratégique se poursuivra afin de déterminer les priorités des futurs triennats.

Troisième point : évoquant le fonctionnement des Institutions, je souhaiterais profiter de cette intervention pour faire un premier point sur l'application de notre règlement d'ordre intérieur et plus particulièrement pour ce qui concerne les Commissions de notre Conseil.

Nous avons dû organiser nos Commissions sur base de nouvelles normes régionales mais, et j'espère ne pas trahir la pensée d'un certain nombre de membres de notre assemblée, nous devons constater une difficulté de fonctionnement.

Les horaires sont parfois complexes ; les compétences sont, pour certaines, disparates ; la réduction du nombre de membres des Commissions constitue également un handicap.

Je souhaiterais proposer à notre Président d'inscrire également ce point à une prochaine réunion du bureau du Conseil provincial pour que nous puissions réfléchir à une meilleure cohérence de nos travaux et à un meilleur investissement de chacune et de chacun d'entre nous.

Quatrième et dernière question : dans un tout autre domaine et dans le cadre de mon intervention au budget 2015, mon groupe a eu l'occasion de m'arrêter quelques instants sur les mesures prises par l'Europe en matière de budget et d'investissement.

Cette année, je souhaiterais m'arrêter un instant sur une autre problématique européenne.

La mise en œuvre et l'application, par un certain nombre d'opérateurs publics et/ou privés, de la directive européenne « détachement » est source de dumping social.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

Cette question de dumping social est évoquée quasi quotidiennement.

Je ne développerai pas ici une thèse sur la question mais elle a une incidence très sérieuse sur l'emploi dans nos régions et dans notre province ; en outre, nous ne mesurons peut être pas les effets du dumping sur la motivation des jeunes qui souhaiteraient poursuivre une filière d'enseignement qualifiant.

Ce n'est évidemment pas la Province de Liège qui pourra modifier actuellement le cours des choses.

Néanmoins, la Province de Liège pourrait néanmoins poser un acte concret en intégrant dans ses cahiers des charges d'entreprise et de tout secteur concerné par le sujet, des clauses spécifiques.

Echange de bons précédés, échanges de conseils et donc mon groupe, pour apporter notre pierre à la lutte contre ce dumping social, remet au collège provincial un document reprenant des propositions de clauses légales à insérer dans les cahiers de charges en cause.

Venons-en au budget. Le Collège Provincial annonce et présente cette semaine son budget 2016 : en boni à l'ordinaire et à l'extraordinaire, sans modification de la fiscalité, avec différents projets d'investissement

Examiné par la Cour des Comptes, celle-ci estime que le budget ne présente pas de surévaluation de recettes et/ou de sous-évaluation de dépenses. Une telle présentation permet à la presse de parler d'une situation « de vache grasse ». Face à une telle situation diverses attitudes peuvent être adoptées.

La première : suivre le collège provincial en saluant le travail accompli. Sur ce point, nous attendons évidemment avec intérêt les félicitations que ne manqueront pas de présenter, au Collège provincial, les chefs de groupe de la majorité, connaissant la modestie de notre Collège, je me permettrai de ne pas en ajouter.

Deuxième option : s'abstenir de tout commentaire et rester dès lors un observateur passif.

Troisième option : adopter une position politique responsable qui passe d'une part par le constat d'un travail bien fait dans une ligne politique déterminée, travail cependant incomplet et qui passe encore par des actions de propositions en parfaite phase avec les réalités de notre Province.

Vous aurez compris, sur base des interventions de mes collègues et amis du groupe CDH-CSP, que nous optons pour la troisième attitude ; nous avons toujours opté pour cette attitude dans la mesure où nous soulignons avec objectivité la réalisation et la réussite de projets provinciaux mais dans le même temps, nous devons constater que plusieurs secteurs de la vie en société sont délaissés en Province de Liège.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

D'autre part, sur le plan de la démarche de la majorité PS-MR et de la démarche de mon groupe CDH-CSP, il y a un certain nombre de convergences qui ont été identifiées au cours des mois et des années passées ; je rappellerai à cet égard toute la problématique de la supracommunalité, toute la problématique de la reconnaissance et de la promotion de l'enseignement qualifiant, toute la reconnaissance et la promotion de la création artistique, toute l'évolution du secteur du dépistage en matière de santé et ce, pour ne citer que quelques exemples.

A côté de cela, il y a entre la majorité PS-MR et mon groupe CDH-CSP une double fracture : une fracture fiscale et une fracture sociale.

La fracture fiscale : au début de la présente législature, le Collège provincial et sa majorité ont donc frappé fort en majorant les additionnels au précompte immobilier.

Nous avons déjà eu l'occasion de réagir lors des trois sessions budgétaires antérieures ; nous ne changerons pas de cap ni de position et nous nous devons de confirmer notre farouche opposition au type de fiscalité en Province de Liège.

En effet, cette fiscalité vise quasi exclusivement les propriétaires immobiliers ; j'ose dire que les autres taxes sont quasiment des taxes « pour mémoire ».

Je ne reprendrai pas aujourd'hui tous les arguments développés jusqu'à ce jour sur la question, ils restent de pleine actualité, ils se résument en un mot, certains se retrouveront dans des propos d'il y a déjà quelques dizaines d'années : « taxe unique / taxe inique ».

A ce jour, le Collège provincial et sa majorité n'ont pas encore entendu nos arguments.

Alors que notre Province est souvent bon élève dans ses relations avec la Région Wallonne, nous devons malheureusement constater qu'en matière de fiscalité, tel n'est pas encore le cas.

Ainsi, la circulaire budgétaire pour l'exercice 2016 rappelle que le taux maximum recommandé pour les centimes additionnels au précompte immobilier est de 1.500 centimes ; cette circulaire précise surtout que « les pouvoirs locaux doivent veiller à pratiquer des politiques cohérentes et raisonnables et l'effort financier demandé aux contribuables doit conserver un caractère de juste participation ».

Le Ministre de tutelle, après avoir rappelé la nomenclature des taxes provinciales, observe que « la pratique a démontré que le choix de ces taxes, communément appliquées au taux recommandé, garantit une plus grande sécurité juridique et ne risque pas de blesser l'intérêt général ».

Comparaison n'est sans doute pas raison mais les pratiques dans les autres Provinces wallonnes sont différentes de la pratique en Province de Liège ; une meilleure répartition de la charge est organisée ; une fiscalité plus juste et plus adéquate est organisée.

Nous avons déjà sollicité à plusieurs reprises l'organisation d'une table ronde sur la question avec les provinces, l'association de Provinces wallonnes et la Région Wallonne.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

Nous continuerons à plaider pour une évolution de la fiscalité en Province de Liège et pour une fiscalité plus juste et mieux équilibrée.

Si la Cour des Comptes observe que le budget 2016, comme je l'ai dit tout à l'heure, ne prévoit plus de recettes surévaluées et/ ou de dépenses sous-évaluées comme nous l'avions relevé pendant plusieurs années, cela signifie sans doute que notre Collège provincial a été attentif et vigilant à nos observations, il ne manquera pas, un jour, de l'être au niveau de la fiscalité.

La fracture sociale et quelques politiques urgentes et non appréhendées par la majorité de notre Conseil.

Le Collège provincial ne manquera pas de revoir les interventions du groupe CDH-CSP depuis, à tout le moins, le début de la présente législature.

Pour le groupe CDH-CSP, la politique de prudence du Collège provincial ne justifiait pas et ne justifie toujours pas l'absence de prise en considération d'un certain nombre de politiques urgentes pour rencontrer et/ou accompagner différentes catégories de citoyens.

Le budget 2016 augure de moyens importants, ce qui permet d'initier ces nouvelles politiques sans devenir « cigale » et sans rester « fourmi ».

C'est dans cet esprit que mes collègues et amis du groupe ont déposé une série de propositions d'amendements budgétaires.

Pour la plupart d'entre eux, ils sont certes portés à un euro provisionnel mais vous connaissez la portée de cette méthode d'amendement : ouvrir la thématique, ouvrir sa réflexion en concertation avec les acteurs du terrain et déterminer par étape les actions à mener et les moyens à engager.

Sur le plan social, je ne répéterai pas ce que ma collègue et amie Vinciane PIRMOLIN a développé avec précision, nuance et délicatesse.

Au lendemain de la journée mondiale du refus de la misère, nous ne pouvons pas rester insensibles.

Comme le précise les Restos du Cœur, je cite : « tous les indicateurs sont dans le rouge ; l'afflux de personnes démunies devient à ce point important que les Restos du Cœur, malgré toute leur énergie, ne peuvent y répondre ».

A côté des Restos du Cœur, ce sont toutes les associations qui s'investissent dans l'approche, l'analyse et la tentative de gestion de la misère cachée ; l'écoute et la disponibilité de notre Députée provinciale en charge des Affaires sociales est appréciée et reconnue.

Nonobstant ses réponses de tout à l'heure, nous insistons et nous demandons que la deuxième Commission se saisisse de cette thématique et analyse la meilleure manière d'être acteur d'aide et de soutien.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

Sur le plan social, nous devons encore rappeler les attentes des familles, tant pour les enfants en bas âge que pour les aînés et les attentes des associations qui développent des projets intergénérationnels.

Des propositions sont sur la table et nous attendons également une réactivité du Collège provincial.

Nous considérons qu'en matière sociale, l'actualité nous a rattrapés, elle nous dépasse et nous ne pouvons pas rester à quai.

Du social à la santé, il y a un qu'un pas et je ne peux que me référer aux excellentes propositions d'Anne MARENNE et Marie MONVILLE.

Chère Madame la Députée provinciale-Vice-Présidente, votre réponse de tout à l'heure nous inquiète. Si vous engagez de nouveaux moyens, même modestes, dans une nouvelle politique, vous nous demandez de proposer des économies dans une autre politique. Ce n'est pas ça la démarche. La démarche et j'y reviens dans un instant au niveau de moyens nouveaux en termes de recettes, la démarche elle est : vous avez un budget en boni, les demandes qui sont formulées ne sont absolument pas exorbitante, nous vous demandons vraiment de revoir votre premier jugement, je suis certain que les travaux en deuxième Commission nous permettrons d'aboutir.

Si nous abordons les politiques de type économique, je ne reviendrai pas longuement sur la situation du secteur de l'agriculture, sur la situation de nos agriculteurs et agricultrices.

Sur ce terrain, mon le groupe a également mis sur la table un certain nombre de projets et de propositions, je m'y réfère.

Notre seule province ne pourra pas tout résoudre, mais les actions proposées sont concrètes, réalistes et réalisables. Elles rencontrent les attentes des acteurs du terrain.

Evoquant la thématique économique, permettez-moi un mot sur les effets du plan Marshal en Province de Liège. Les derniers exemples doivent inciter notre agence de développement, la SPI, à poursuivre son action en lien avec la Province et la Région Wallonne.

A cet égard, saluons le résultat du travail concerté pour la réhabilitation du site dit « campus universitaire Val Benoît », je ne prends que cet exemple.

Après une importante intervention du Ministre Maxime PREVOT, c'est aujourd'hui un investissement de plus de 7.600.000 euros qui vient d'être opéré avec le soutien du Ministre DI ANTONIO pour assurer la reconversion des bâtiments pour les mettre à disposition des petites et moyennes entreprises et pour conserver une structure existante en la dotant de caractéristiques énergétiques d'une construction de type basse énergie pour accueillir des services publics, une centaine de logements et des bureaux destinés à l'accueil d'activités tertiaires.



## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

Je ne m'étendrai pas longuement sur la politique du logement et je me réfère aux échanges d'hier et au message porté par Alain DEFAYS sur la problématique plus particulière des agences immobilières sociales, nous ne devons pas nous retrancher derrière d'éventuelles imprécisions de texte.

Nous devons confirmer à la Région Wallonne notre disponibilité, notre capacité d'agir et notre volonté de concrétiser des partenariats publics privés et /ou des projets win win.

Je salue évidemment ici le soutien apporté à ce projet par notre collègue Eric LOMBA, les articles budgétaires concernés ne constituent évidemment le débat principal, l'essentiel est de réussir.

Puisque je salue le soutien d'un de nos collègues PS à une de nos propositions, je ne voudrais pas que le MR se sente en reste. Aussi, j'inviterai Christian GILBERT, excusé aujourd'hui, à remercier Philippe DODRIMONT pour le soutien inconditionnel qu'il apporte aux actions et donc au budget du Ministre COLLIN en matière de sport et de tourisme en région wallonne.

Mes chers collègues, vous aurez compris et, j'espère, mesuré ce que mon groupe appelle la fracture fiscale et la fracture sociale entre la majorité et lui-même.

L'action de la minorité n'est pas de s'opposer, elle est d'analyser, de proposer et, nous l'espérons, de continuer à convaincre que notre Province est toujours capable de plus et de mieux avec les moyens qui sont les siens.

Vous aurez également compris que notre démarche est le résultat d'une constante réflexion.

Au risque de décevoir notre Député Provincial en charge du budget, notre ami Robert, je ne vais pas m'attarder sur des chiffres, il pourra sans doute terminer notre session sans devoir encore réduire ses heures de sommeil.

Cela étant, et comme nous l'avons évoqué l'année dernière et comme l'a évoqué mon collègue et ami Pierre ERLER ce mardi, il serait utile que le Collège provincial puisse documenter notre assemblée sur les méthodologies mises en place pour générer de nouvelles recettes. Rappelons les actions de la fondation Roi Baudoin et de la fondation Reine Paola, plusieurs de nos propositions d'amendement peuvent être éligibles à ces fondations.

Et permettez-moi de revenir un instant à un exemple en matière sociale, je vous invite en effet à examiner les importantes capacités du fonds Venture Philanthropy, géré au sein de la fondation Roi Baudoin et qui, par exemple, vient de concrétiser un important projet d'accompagnement psychologique à des jeunes défavorisés ou un autre projet permettant à des enfants souffrant de maladies de longue durée de suivre les cours de leur classe « en temps réel » via le net.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

Evoquant ces fonds et les moyens qui peuvent être dégagés pour nos actions, le Collège provincial pourrait peut-être nous informer sur la méthode de veille aux différents projets tels que EUREGIO, INTEREG ou FSE ?

Un mot encore au niveau du budget extraordinaire et des investissements annoncés. Le regard critique mais objectif de notre groupe nous amène à constater que bon nombre de projets annoncés l'ont déjà été l'année dernière, exemple le « Pôle Ballons ». Gageons que vous pourrez enfin les entreprendre et les concrétiser.

Avant d'en venir à une brève conclusion, je soulignerai et remercierai la disponibilité des collaborateurs de notre Député provincial en charge du budget, ils nous ont documentés de manière claire, nette et précise.

Les réponses ont été apportées aux différentes questions de clarification et/ou de compréhension de certains chiffres et montants budgétaires, je n'y reviendrai dès lors pas.

En conclusion, dans votre déclaration de politique générale pour les années 2012 à 2016, vous avez notamment précisé : « La législature qui s'entame sera résolument animée par une ferme détermination à offrir à l'ensemble des bénéficiaires, communes, citoyens, entreprises et associations, des services publics exemplaires et répondant à leurs attentes ».

Vous vous référez à Antoine de Saint-Exupéry et avec lui, par nos propositions et par notre travail collectif et partagé, rendons l'avenir possible pour l'ensemble des citoyens de notre Province. Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite Monsieur Fabian CULOT, Chef de groupe MR, à prendre la parole.

M. CULOT, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Bien, chers Amis, chers Collègues bonsoir, merci à tous ceux qui nous font encore le plaisir d'assister à nos débats en cette heure avancée, merci à ceux qui ont aménagé leur agenda justement pour pouvoir nous entendre.

Quelques mots sur ce budget 2016, en commençant par une introduction suivant, bien évidemment, des commentaires sur le budget, la supracommunalité ensuite, un regard quelque peu prospectif, j'espère, pour continuer avant une brève conclusion.

Sous une forme, et ce sera ma remarque introductive, une forme un tout petit peu différente. Je n'ai, à la différence des autres années, pas de texte suivi à vous proposer mais un canevas d'interventions sur lesquelles le groupe MR a évidemment planché mais si je prends le soin de vous préciser cette intervention ou la forme de cette intervention un peu différente, c'est parce que je pense que tous collectivement, nous devons nous interroger sur l'image que nous donnons.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

Lorsque nous poursuivons nos travaux, nous devons tous essayer de faire un effort pour dynamiser nos débats et si je dis et précise tous ces éléments, c'est notamment pour répondre à une volonté constante du groupe ECOLO et de Matthieu CONTENT en particulier, disant à vouloir diffuser nos séances à la télévision, sur internet, je pense que si un jour nous y arrivons, il faudra sans doute aménager nos travaux pour qu'ils puissent se permettre cette diffusion.

Je pense qu'il faut appeler un chat un chat et qu'il faut aménager notre manière de faire et je fais d'ailleurs un lien avec une proposition qui avait été discutée lors du groupe de travail de réforme de notre règlement d'ordre intérieur qui avait été discuté avec les Services, la Direction générale et avec le Collège, une proposition très terre à terre et je ne voudrais évidemment pas passer pour un réformateur de bas étage mais cette proposition très terre à terre serait de ressortir des limbes, le dossier relatif au changement du mobilier de la salle de notre Conseil et j'interroge le Collège par rapport à cela, changement de mobilier qui pourrait nous permettre déjà de donner de nous à l'extérieur une image qui se modernise parce que le mobilier peut parfois donner une image de nous qui ne correspond pas à ce que nous sommes et à ce que nous faisons et donc, ce changement de mobilier, petite réforme, une réformette, mais pourrait permettre une image différente, pourrait aussi permettre via des micros devant chacune et chacun d'entre-nous d'avoir peut être un échange plus spontané et plus suivi, c'était ma remarque introductive qui n'est pas sans lien avec le budget 2016 puisque si modification du mobilier il y a, un jour il faudra bien évidemment le payer et j'espère que tout un chacun, au sein de cette assemblée, aura la responsabilité de se dire que s'il faut payer ce mobilier, ce ne sera pas une dépense inutile mais ce sera peut-être une contribution à la dynamisation de nos débats et à l'image donnée par l'Institution provinciale dont nous souhaitons tous, je pense, qu'elle soit la meilleure au sein de l'ensemble de la population. J'en termine sur cette touche pour ma remarque introductive.

Le budget. Le budget 2016 ensuite. Et bien, de manière générale, ce budget me semble-t-il est très optimiste, c'est un budget qui est plus qu'en équilibre, je vais y revenir, Monsieur DRION parlait des « vaches grasses », représentées par certains titres de presse, je pense que l'on peut dire en effet que la situation budgétaire de la Province se porte bien, à tel point que je voulais saluer la venue du Ministre fédéral du Budget parmi nous, attiré manifestement par la saine gestion de l'Institution provinciale mais je lui répéterai demain au nom du groupe MR dont il est quand même historiquement issu, le bonheur que nous avons de l'accueillir au sein de cette Assemblée.

Mais si je fais ce lien et, en clin d'œil à notre Directeur financier, c'est parce que ce dernier rappelle toujours avec beaucoup de pertinence qu'une situation saine pour le budget provincial permet d'avoir un endettement par an, un endettement par habitant de 109 €, en tous cas à l'issue de l'exercice 2016, ce sera un endettement qui équivaut à 109 € par habitant de la province alors que le Fédéral représente, lui, un endettement de 35.000 € par habitant de la province ou que la moyenne de l'endettement des Communes, sauf erreur de ma part Monsieur le Directeur financier, représente environ 1.520 € d'endettement par habitant.

L'endettement provincial liégeois est donc un endettement très relatif et un endettement qui diminue grâce à la politique menée par la Province de Liège.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

Et je disais, c'est même plus qu'un budget en équilibre, c'est un budget en large boni puisque plus de 19.000.000 d'Euros à l'exercice propre sont à souligner dans le cadre de ce budget 2016 et que c'est suffisamment rare pour le souligner me semble-t-il et pour éviter toute critique à cet égard.

Alors, et on vient de l'entendre, ce budget présenté avec un boni important à l'exercice propre n'est possible qu'au travers d'une fiscalité. Une fiscalité qui est, me semble-t-il maîtrisée mais une fiscalité qui a fait l'objet d'un choix politique, deux groupes politiques ne cessent de le rappeler, un choix politique en 2013. A partir de l'exercice 2013.

Cette fiscalité, le groupe MR a toujours dit : un, qu'elle n'augmenterait pas en cours de législature et que nous poursuivrions au contraire tout le temps la réflexion sur la juste mesure de la fiscalité, sur une baisse éventuelle dans les années à venir, nous n'avons aucun tabou par rapport à cela, le seul tabou serait de dire ou de prétendre que cette fiscalité pourrait augmenter. Elle n'augmentera pas, la fiscalité est connue par tous les habitants de la province de Liège.

Et cette fiscalité connue de tous, elle permet aussi de financer un certain nombre de projets qui nous tiennent à cœur, je vais y revenir.

Cette fiscalité, elle se compose, c'est vrai essentiellement Monsieur DRION, des centimes additionnels sur le précompte immobilier. Alors, selon les années, on dit qu'elle est inique ou qu'elle représente une fracture fiscale, fiscalité injuste nous dit le groupe ECOLO, moi je constate en tous cas, qu'au fil des années, la critique est et reste toujours la même et que, à bien chercher, c'est pratiquement d'ailleurs la seule critique adressée à la majorité.

C'est un peu comme si vous critiquiez un péché originel dans le chef de cette majorité, à la différence qu'Adam, après avoir croqué la pomme, a continué à pécher tandis que la majorité, elle, aurait un comportement vierge de tout reproche depuis ce péché que constituerait l'augmentation de la fiscalité provinciale.

Je pense donc qu'il va falloir revoir le registre de vos critiques au fil des années sous peine de ne plus du tout être entendus.

On a parlé des centimes additionnels sur le précompte immobilier, on a parlé aussi de cette fameuse taxe sur la chasse, je ne voudrais pas faire l'impasse sur ce dossier tout à fait fondamental pour l'avenir de l'Institution provinciale, je le dis d'autant plus à l'aise que les critiques les plus récurrentes proviennent de mon propre groupe politique par rapport à cette taxe.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

Alors, on a vu évidemment notre ami André répondre tout à l'heure par rapport à cette taxe, moi je dois vous dire qu'après l'intervention d'Isabelle FRESON hier soir, j'ai été très frappé de constater l'ampleur des soutiens qu'elle reçoit puisque, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de regarder le journal télévisé de France 2 hier soir mais il y avait un très long reportage consacré au soutien donné aux chasseurs donné par le Président de la République française, François HOLLANDE, qui nous tenait plus ou moins les mêmes propos que ceux tenus par notre collègue Isabelle, stigmatisant les dégâts causés par les gibiers, les sangliers en particulier dans les campagnes françaises et donc, je pense que nous ne pouvons pas être insensibles au soutien du Président de la République française, au soutien nécessaire pour les chasseurs de notre province et que le Collège continuera à s'interroger sur la justesse de cette taxe dont il a été rappelé tout à l'heure qu'elle était de 22 € par chasseur.

A défaut de parvenir à la suppression de la taxe, je suis sûr que le Service des Affaires sociales sera tout à fait sensible à la situation des chasseurs confrontés à une difficulté de paiement.

Pour le reste et plus sérieusement, plus sérieusement chers Amis sur le budget 2016, pour déterminer le niveau de la fiscalité provinciale, Robert MEUREAU nous sert souvent la même image du camion et du carburant, je la lui laisserais mais je dirais que, quant à moi, que pour déterminer une fiscalité juste, il faut déterminer ce que l'on veut faire dans le cadre de sa politique et déterminer aussi ce que l'on ne veut pas faire, ce que l'on renonce à faire ou ce que l'on estime que d'autres font mieux ou peut être que d'autres ont un rôle plus déterminant dans telle ou telle matière.

Alors, ce que l'on ne veut pas faire, je vous le disais c'est accomplir des actions que d'autres mènent mieux, c'est accomplir des actions qui sont dans les compétences d'autres niveaux de pouvoir plutôt que dans les nôtres, et c'est éviter toute action qui ferait double emploi.

A cet égard-là, j'ai écouté les nombreux amendements déposés notamment par le groupe CDH et particulièrement dans le domaine des affaires sociales et de la santé, dois-je dire.

Je connaissais le groupe des 10, le G10, nous connaissons tous le G20, on a au sein de ce Conseil le G100.000 puisque la plupart des amendements budgétaires proposés par le groupe CDH nous propose d'adopter un budget de 100.000 € pour développer telle ou telle politique en matière sociale ou d'agriculture.

Alors, les compétences sociales et les compétences d'agriculture font partie des axes de compétences arrêtés par notre Institution, loin de moi de dire le contraire. Mais l'exercice de la compétence sociale, de la compétence de santé, de la compétence d'agriculture, comme de celle de l'enseignement, de la culture, du développement économique etc, ce ne sont pas des compétences que l'on exerce sans aucune balise, sans aucune limite, c'est intervenir là où d'autres n'interviennent pas, je le disais, ou intervenir parce que nous avons une capacité précise d'action, c'est ce qu'on appelle le principe de subsidiarité, on intervient parce que l'on est le plus habilité à intervenir. Il ne s'agit pas de sortir de notre périmètre d'action et de faire faire à la Province ce qu'elle n'a pas vocation de faire.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

En matière sociale particulièrement, la Province agit énormément, elle agit dans le cadre d'Openado, elle agit dans le cadre d'opération de lutte contre le harcèlement, elle agit en matière de prévention du suicide, un congrès européen sera d'ailleurs consacré à cette question à Liège prochainement, preuve de la reconnaissance qui est faite à la gestion de cette compétence par la Province, elle agit également dans le cadre de la lutte des violences intrafamiliales, de la violence des hommes aux femmes mais aussi des femmes aux hommes, dieu sait que ça peut exister. Elle agit aussi dans le périmètre des discriminations sexuelles.

Elle agit aussi, cette année et c'est particulier, je crois qu'il faut le souligner, elle agit en matière d'aide et d'accueil aux réfugiés. Et moi, en tant que libéral, je dois vous dire je suis très heureux qu'une Institution comme la Province de Liège vienne en aide, non seulement aux Communes chargées de l'accueil de ces personnes mais à ces personnes-là directement et que, je l'espère, un large consensus pourra être trouvé au sein de ce Conseil pour dire que, apporter une aide matériel, culturelle, sociale, éducative à ces réfugiés et bien, c'est quelque chose que la Province de Liège peut faire peut être mieux qu'un autre niveau de pouvoir parce que nous avons des outils à disposition.

Et cette compétence-là, Monsieur DRION, je n'ai pas entendu que vous y faisiez référence dans la liste de ce qu'il convenait absolument de faire mais moi je pense que l'on peut tous être très fiers que par rapport à une situation sociale extrêmement difficile que vous décrivez, et bien la Province de Liège avait une fois de plus répondu présente.

En matière de santé, les actions ne manqueront pas et la réponse de Katty FIRQUET tout à l'heure était éloquente, s'agissant de l'avenir du Service des Cars ou s'agissant de la mise en place prochaine d'un centre d'accueil socio-sanitaire. En matière d'agriculture également, André DENIS a été relativement explicite sur la question.

Donc, je pense que ce que la Province de Liège fait dans toutes ces matières qui étaient stigmatisées, elle le fait bien. La question de savoir si elle pourrait faire plus, pour moi n'a qu'une solution à deux branches : faire plus dans ces matières, c'est augmenter la fiscalité. Je comprends à entendre les critiques des groupes de l'opposition, en tous cas de deux d'entre eux, que l'augmentation de la fiscalité n'est pas une option et je pense que la majorité vous rejoint sur ce point.

L'autre branche de la solution serait, comme on vous l'a dit tout à l'heure, de diminuer ce que l'on fait ailleurs. Katty FIRQUET l'évoquait. Monsieur DRION, je n'ai pas compris en quoi cette alternative n'était pas suffisante parce que, à défaut de croire encore à la multiplication des pains, je ne connais que cette seule branche d'alternative : l'augmentation de la fiscalité ou la diminution d'une politique au profit d'une autre, ce n'est pas le choix.

Je vous disais donc que l'on avait fait, au niveau de la majorité, des choix clairs sur ce que nous voulions faire et des choix clairs également sur ce que nous ne voulions pas faire.

Dans le registre de ce que nous voulons absolument faire, et bien j'en viens au point relatif à la supracommunalité, troisième point de mon exposé.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

La supracommunalité c'est en réalité la condition sine qua non à la fiscalité telle qu'elle est. La fiscalité telle qu'elle est nous donne les moyens et ces moyens nous les utilisons essentiellement dans le registre supracommunal parce que cette majorité, j'ai pu comprendre que l'opinion dépassait le cadre de la majorité, cette majorité croit foncièrement dans le développement de l'action supracommunale.

Et l'exercice 2016 est quand même un exercice tout à fait particulier à cet égard. Depuis 2011, on parle beaucoup de supracommunalité mais depuis 2011, on élabore des dossiers, on essaye de trouver des consensus sur l'attribution des fonds. A partir de 2011, on va pouvoir mettre en œuvre les décisions qui ont été prises, 2016 pardon, c'est l'année de la concrétisation, de l'action supracommunale.

Ces derniers mois, je pense que c'est utile de le rappeler, les thèmes de développement de l'action supracommunale ont été arrêtés et ils l'ont été à l'unanimité des forces politiques du territoire provincial.

Le développement territorial et la mobilité, le tourisme, la culture, le tourisme fluvial dont il a été beaucoup question tout à l'heure, le service aux citoyens, la reconversion, ce sont aujourd'hui des questions qui font l'objet d'un soutien unanime.

Et au-delà de ces thèmes reconnus, retenus, il y a des projets qui sont aujourd'hui, qui sont éligibles, qui ont été choisis au soutien financier. Les projets en terme de mobilité, avec les réseaux RAVEL particulièrement dans l'arrondissement de Verviers, des projets structurants, je pense notamment en qualité de sérésien, je ne suis pas le seul dans cette salle à l'aide apportée à la remise en service de la ligne 125A à Seraing, au téléphérique de Huy ou d'autres projets supracommunaux comme ce business center à Hannut, le stand de tir à la caserne de Saive, le pôle culturel à Seraing, le Grand Théâtre de Verviers, dont il a également été question tout à l'heure.

Tous ces projets représentent dès aujourd'hui et pour le premier triennat, un soutien direct de la Province de Liège, en réalité, d'environ 16.000.000 d'Euros. 116.000.000 d'Euros qui proviennent de cette partie de la dotation du Fonds des Provinces que nous avons décidé de consacrer à la supracommunalité, innovant donc, quelque part, par rapport aux autres Provinces wallonnes.

Et à partir de 2015, comme vous le savez, la moitié de ce soutien sera consacré aux zones de secours, aux services de sécurité civile, autre challenge supracommunal tout à fait fondamental.

Et donc voilà la réponse à la fiscalité, c'est le soutien à ces projets-là, c'est le fait d'utiliser notre boni à l'exercice propre pour financer des projets directement au profit des habitants de la province de Liège et sans augmenter le taux de l'endettement qui pèse sur la tête de chacun de ses citoyens, ça me paraît suffisamment rare est exceptionnel pour être souligné.

J'en arrive à mon quatrième point qui est un regard plus prospectif sur l'avenir de l'Institution dont Monsieur DRION parlait également peu avant moi.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

J'en ai souvent parlé et l'exercice budgétaire est une occasion traditionnelle de faire le point. Liège Europe Métropole est aujourd'hui un fait et, je pense que nous avons tous à nous en réjouir. Il n'y a pas de marche arrière possible, il n'y a qu'une marche en avant.

La supracommunalité, certains pourraient dire de manière assez péjorative que c'est de l'assurance vie provinciale. Je dirais de manière beaucoup plus positive que c'est sa métamorphose, que c'est la justification de son existence et du développement de ses compétences demain.

Je pense donc qu'il faut continuer à aller de l'avant et il faudra s'interroger, continuer à s'interroger comme nous l'avons fait sur les modalités du fonctionnement de cette supracommunalité.

Jusqu'à présent, cette supracommunalité au sein de Liège Europe Métropole a fonctionné selon la règle du consensus. Et c'est bien parce que cela unit l'ensemble des forces politiques derrière des projets communes. Mais depuis que le monde est monde et que la démocratie est démocratie, on sait parfois que le consensus ne s'atteint pas et, un jour peut-être, malheureusement, l'un ou l'autre d'entre nous ou l'une ou l'autre force politique ne voudra plus se rattacher à cette règle du consensus.

Je lisais à cet égard un article rédigé par un des collaborateurs de Liège Europe Métropole, Olivier HEUSKIN pour le pas le citer, dans une revue parue en juin dernier, qui nous dit notamment ceci « Nous sommes conscients, comme les élus, que l'évolution esquissée ci-dessus devra s'accompagner, concomitamment, d'une réflexion sur les modalités de gouvernance de ces airs de coopération, et donc, sur la question de la structuration politique de la supracommunalité de demain. Dans le cadre de réflexions supracommunales en matière de développement territorial, les élus doivent bien constater que celle-ci repose à l'heure actuelle sur le consensus. Ils sont en conséquence de plus en plus nombreux à postuler la mise en place d'un cadre légal clair et contraignant, instances de gouvernance, outils d'aménagement du territoire, mécanisme de contractualisation, afin de mettre en œuvre la vision définie collectivement, d'assoir durablement les accords obtenus dans ces démarches et d'organiser de façon cohérente et équitable, la mutualisation des moyens et la spécialisation du territoire ».

Ce débat ne nous sera pas exclusivement confié, nous en sommes tous conscients. Les enjeux et les questions se discuteront vraisemblablement à l'échelle de la Région Wallonne mais moi je dois vous dire que nous ne devons avoir peur d'aucun débat et que nous devons très certainement, plutôt que de subir des propositions, des décrets qui nous viendraient d'ailleurs, nous devons être, nous liégeois, une force de propositions en la matière.

Je pense que tous autant que nous sommes au sein de nos familles politiques tout comme au sein et au nom de l'Institution provinciale dans son ensemble, nous ne devons pas hésiter à émettre des propositions sur le fait de continuer à structurer cette supracommunalité liégeoise.



**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

J'ai lu comme Monsieur DRION des cartes blanches parues dans la presse ça et là, certaines plaisent plus que d'autres, certaines sont sans doute écrites par des personnes qui connaissent mieux l'Institution provinciale que d'autres, mais même à prendre celles écrites par des personnes qui proviennent de mon rang, je pense qu'il n'y a aucune difficulté particulière, je pense qu'il faut privilégier ce qui réunit plutôt que ce qui oppose.

Je pense également, comme le disait soit Winston Churchill, soit à l'échelle plus locale Paul-Emile MOTTARD tout à l'heure, qu'il faut voir dans les difficultés une opportunité plutôt que le contraire.

Donc, en cherchant les opportunités que ce débat nous donne, je pense que nous parviendrons à prouver à l'échelle de la Région Wallonne que le mode de fonctionnement de la supracommunauté liégeoise est un exemple et que même si un jour il fallait dépasser la règle du consensus, nous avons la capacité, en interne, de trouver des solutions. Je l'ai dit, le mode de composition du Conseil provincial est pour moi une question d'avenir, une question que l'on devra tous se poser mais la solution, croyez le bien, si un jour la supracommunauté connaît des difficultés, la solution c'est au sein du Conseil provincial qu'on viendra la chercher. Et donc, nous avons je pense un message d'optimisme et de disponibilité à donner à cet égard.

J'en termine, chers Amis, par ma conclusion. Je pense au nom du groupe MR que la gestion provinciale et le budget 2016 en particulier, sont le reflet d'une gestion saine, une gestion qui permet, je l'ai dit tout à l'heure, de diminuer l'endettement et qui permet d'utiliser un boni de l'exercice propre pour financer des investissements extraordinaires. C'est une gestion qui profite à tout le territoire provincial, y compris, on en a parlé tout à l'heure, à la Communauté germanophone.

C'est une gestion qui est également prospective parce qu'elle nous permet de relever les défis de demain quand les autres niveaux de pouvoirs n'en ont peut-être eux, plus toujours les moyens.

C'est une gestion aussi essentiellement et exclusivement liégeoise. On a la main sur notre budget, sur notre Institution, ne la perdons pas. On a des moyens, ce sont les nôtres et si on les transférait à d'autres, à d'autres niveaux, nous ne sommes pas tout à fait certains qu'ils nous reviendraient, du moins dans une ampleur aussi importante que celle qui constitue la capacité d'actions de la Province de Liège.

On a aussi de l'ambition et il nous revient de la concrétiser. C'est aussi une gestion collégiale, d'un Collège composé du MR dont je suis à ce jour le représentant mais aussi du Parti Socialiste que je tiens à souligner, tant pour le travail effectué au sein du Collège que pour le travail commun au sein de ce Conseil provincial et toutes ces raisons vous l'imaginez bien, font que c'est avec beaucoup de conviction que le groupe MR, demain, votera comme un seul homme, ce budget 2016.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite Monsieur Marc HODY, Chef de groupe ECOLO, à prendre la parole.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

M. HODY, Chef de groupe (à la tribune).- Monsieur le Président. Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, Madame la Directrice générale, Mesdames et Messieurs.

Monsieur CULOT, je vous remercie pour votre verve, il n'y a pas de faute de frappe, et toujours avec autant, je dirais, d'entrain, vous expliquez finalement pourquoi la minorité dont le Professeur Christian Behrendt nous rappelle souvent qu'elle est si précieuse quand elle est évidemment composée de démocrates, quand cette minorité dit finalement que la manière dont on applique la fiscalité est à vos yeux un dossier qui n'est peut-être plus aussi pertinent et qu'on risque de ne pas être entendus, permettez-moi de penser le contraire et peut être d'essayer de vous convaincre, ne fusse qu'au niveau conceptuel.

Mes chers collègues, si l'on veut exercer un contrôle même avec modestie sur la manière dont votre majorité PS-MR met en œuvre ses promesses, une comparaison avec le compte s'avère très intéressante. Le plus récent dont nous disposons est relatif à l'exercice 2014.

Précisément, le Compte 2014 nous apprend que 67,53 % des recettes de transfert reposent sur la perception d'un impôt dont tous reconnaissent le caractère obsolète du mode de calcul. Dans votre projet de Budget 2016, vous prévoyez 69,74 %, soit plus de 2 % d'augmentation. L'inflation sans doute, nous en reparlerons...

Votre majorité persiste donc dans cette voie du prélèvement de cet impôt injuste, inéquitable et inégalitaire.

Or, de nombreuses études démontrent et il faut le rappeler visiblement, qu'être propriétaire de son bien ne donne en aucune manière une estimation fiable de la véritable capacité contributive de celui qui en est propriétaire.

Dans un article paru dans l'ECHO du 16 mai 2015, on évoque une comparaison faite, fort intéressante, par un membre de l'Administration du Cadastre relativement au calcul du précompte immobilier.

Cette comparaison a été faite entre les immeubles d'un quartier A où les loyers ont triplé depuis 1975 et un quartier B où les loyers ont quadruplé depuis 1975. Les résultats et la conclusion de cette simulation sont édifiants.

En effet, les propriétaires du quartier A, réputé moins nantis, payent un impôt proportionnellement plus important que les propriétaires du quartier B, réputé plus prospère.

Contre toutes les idées reçues, il ressort que l'absence de péréquation entraîne donc une iniquité dans la répartition de l'impôt.

Votre majorité a fait le choix d'amplifier cette iniquité en augmentant les centimes additionnels au précompte immobilier.

Le coût pour le citoyen en Province de Liège pour l'année 2014 a été de l'ordre de 37 millions €.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

Au terme de la législature, toutes choses égales par ailleurs, votre majorité PS-MR aura donc augmenté cumulativement cet impôt injuste de près de 222 millions €.

Si vous me permettez ce petit mot, cela me rappelle le...tax, tax tax entendu dans une autre assemblée.

Quand Jean-Luc CRUCKE s'exprime en indiquant, je le cite, que « beaucoup de ménages améliorent leur petite pension en investissant dans une troisième habitation », je dis bien une troisième habitation, nous, nous connaissons beaucoup de ménages qui ont du mal avec leur petite pension à payer le précompte immobilier de leur unique habitation.

Et c'est en cela Monsieur CULOT, si je puis me permettre, que le débat sur la fiscalité est extrêmement important, parce qu'il ne s'agit évidemment pas de manière démagogique ou poujadiste d'être contre l'impôt, c'est complètement ridicule et ce n'est pas être un élu responsable que de ne pas apporter une grande importance à la manière dont on prélève l'impôt.

Dans le même ordre d'idées, que penser de votre conception de la justice fiscale lorsqu'une composante de votre majorité semble, avec un brin d'humour, attachée à chasser de ce projet de Budget une taxe des plus modestes qui touche généralement une catégorie de la population dont la capacité contributive ne semblerait pas être menacée par le maintien de celle-ci.

Je sais Monsieur le Député des Finances, et permettez-moi de vous taquiner, que vous souhaitez mettre du carburant dans le moteur selon votre propre expression mais il ne faudrait pas que votre combustion asphyxie le citoyen et que tous les globules rouges virent au bleu.

Comme Michel ONFRAY, je pense que l'on ne peut pas être libéral et de gauche.

Par ailleurs, les questions ne sont pas plus de droite que de gauche mais les réponses que l'on y apporte sont quant à elle de droite ou de gauche.

En augmentant les centimes additionnels dans une telle proportion, à une question relative au financement de votre politique, votre majorité a apporté une réponse de droite.

Comment appeler cela autrement lorsque qu'une étude démontre que les propriétaires dans un quartier, réputé moins nantis, payent un impôt proportionnellement plus important que les propriétaires d'un quartier, réputé plus prospère.

Comme vous le savez, la Cour des Comptes examine les comptes et les projets de budget provinciaux. Ces rapports sont toujours riches d'informations.

Dans son rapport sur le Compte 2014, nous y relevions que depuis 2009, exception faite de 2013, le résultat budgétaire de l'année est déficitaire. Cette situation, écrit la Cour, s'explique par l'importance des dépenses de prélèvement.

En ce qui concerne le projet de Budget 2016, votre Collège annonce un résultat global de l'exercice 2016 en boni de 66 180,92 €. La marge est assez faible, vous en conviendrez.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

Dans votre projet de Budget 2016, vous réalisez un prélèvement de 14 900 000 € à la charge du service ordinaire qui vous permet de dégager un léger boni du budget extraordinaire.

A propos de ce prélèvement précisément, Monsieur le Directeur financier provincial indique dans son avis relatif à ce Budget que ce montant est important et doit être considéré comme une limite annuelle afin de ne pas menacer l'équilibre de la trésorerie.

De plus, ce projet de Budget contient déjà mais dans quelle mesure, nous le saurons avec le compte, une série de crédits reportés en germination. C'est probablement l'arbre qui cache la forêt.

Pour mémoire, le Compte 2014 révélaient des crédits reportés à l'exercice 2015 atteignant quasi 15 millions € à l'ordinaire et quasi 45 millions € à l'extraordinaire.

La Cour se permettait de rappeler que ces montants représentent non seulement une dette potentielle qui viendra grever à l'avenir la trésorerie mais révèle que vous reportez des engagements pris dans votre déclaration de politique générale.

Ces chiffres représentent en réalité la manifestation de promesses non-tenues et d'effets d'annonce.

En plus de menacer la trésorerie, de ces 2 maux à savoir le recours à l'emprunt ou l'amplification d'une taxation injuste, vous avez choisi le plus douloureux pour le citoyen de la province de Liège à savoir celui de la taxation injuste.

Les dépenses de personnel représentent 2/3 des dépenses ordinaires et cela montre la responsabilité du Collège et du Conseil.

Le groupe ECOLO rappelle son attachement à la nomination du personnel plutôt qu'à la contractualisation de la fonction publique.

De plus, la pérennisation du système de sécurité sociale de la fonction publique locale dépendant notamment du taux de nomination, cela montre l'importance de la constitution d'un plan de nomination concerté, planifié et raisonné mais ambitieux.

La Cour des Comptes indique que la Province a établi un plan de mouvement du personnel et d'embauche conformément à ce que la Tutelle souhaitait. Pourtant, des crédits de réserve d'un montant de 1 325 000 € ont été prévus en matière de personnel afin notamment d'assumer le coût d'éventuelles nominations en 2016.

Comme nous l'avons sollicité, nous souhaitons vivement être associés et être informés en quatrième Commission à propos des effets concrets de ce plan pour 2016.

Nous constatons que ce projet de Budget 2016 n'envisage pas la possibilité d'un dépassement de l'indice pivot en 2016 conduisant à une augmentation de 2 % de la rémunération du personnel provincial. Il semble que le fameux saut d'index ait déjà eu lieu en juin 2015 et une indexation est dès lors possible en 2016.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

Au-delà de cet aspect technique, pour beaucoup de travailleurs, l'indexation est souvent la seule manière de maintenir quelque peu leur pouvoir d'achat ou en tout cas d'en atténuer l'érosion. Nous déplorons que votre projet de Budget 2016 ne prévoit pas de mesures correctrices en faveur du pouvoir d'achat du personnel, une sorte de social shift si je puis me permettre.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires pluriannuelles 2017-2021, nous souhaitons nous pencher sur une dimension de celles-ci qui risque de constituer une difficulté importante pour les finances provinciales.

Vous connaissez les revendications de la Communauté germanophone qui, dans le cadre d'une future Belgique à 4 Régions, voire même avant que cette configuration ne puisse voir le jour, a le projet de sortir du territoire provincial et par-là même de disposer de son autonomie fiscale. D'aucuns ont chiffré cette évolution institutionnelle. Le différentiel entre les recettes que la province ne percevrait plus et les dépenses qui ne seraient plus honorées par la province priverait celle-ci de plus de 12,5 millions € et ce, dans l'hypothèse la plus favorable. Nous pensons qu'il ne s'agit pas d'une chimère et que l'attention la plus importante doit être apportée à cette Epée de Damoclès.

La question n'est pas de souhaiter une septième réforme institutionnelle, c'est précisément pouvoir anticiper d'éventuelles demandes et d'accompagner un processus qui visiblement germe de plus en plus fortement dans la tête de nos amis germanophones.

Madame la Députée en charge de la santé, vous avez mis entre parenthèses la politique des dépistages mobiles. Nous constatons une augmentation de plus de 25 % de l'article budgétaire relatif au fonctionnement technique. Autant nous sommes heureux de cette mise entre parenthèse parce qu'elle ne constituait visiblement plus, elle ne remplissait plus ses objectifs, autant nous attendons avec impatience vos projets que vous êtes visiblement en train d'élaborer pour les nouvelles missions.

En ce qui concerne l'Axe 4 développé dans votre Note de Politique générale, nous vous demandons de créer de la transversalité. En effet, il s'agit de véritablement mettre l'agriculture et cet appui renforcé aux circuits-courts au cœur des cantines scolaires. Il faut rapprocher l'élève et l'étudiant du producteur local. L'exemple, on le sait, constitue le meilleur apprentissage.

Monsieur le Député-Président, le fondement démocratique des instances qui mettent en œuvre la supracommunalité est pour le groupe ECOLO une question ouverte et très importante. Vous le savez, vous êtes un des artisans de la supracommunalité.

Bien sûr, des structures ont été mises en place et elles fonctionnent. Toutefois, je pense que nous ne ferons pas l'économie d'une profonde réflexion sur l'évolution du modèle actuel. Vous le disiez vous-même, vous pensez que quand les choses sont améliorables, vous y avez eu une attention particulière.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

De plus, alors que Liège Europe Métropole a intégré un certain pluralisme dans ses structures, l'arrondissement de Liège quant à lui, ne semble pas vouloir s'ouvrir au pluralisme au-delà des Bourgmestres. Nous pensons que sur de grands enjeux tels que ceux relatifs à la supracommunauté, ce mode de représentation uniquement mayorale est une faiblesse.

En ce qui concerne l'accueil des réfugiés politiques, nous rappelons notre soutien aux propositions du Collège. En même temps, nous sommes inquiets dans la mesure où les montants prévus nous apparaissent faibles au regard des besoins considérables.

Quant aux politiques environnementales et de développement durable, en l'occurrence le Plan Climat et la campagne POLLEC 2, nous constatons, et cela nous a été expliqué, l'absence d'articles dédiés à ces enjeux cruciaux. Nous souhaitons vivement que le chiffrage intervienne rapidement. L'absence de chiffres en la matière démontre que ce Budget n'intègre pas toutes les dépenses mais nous nous réjouissons des modifications budgétaires.

Comme je l'indiquais déjà au nom du groupe ECOLO lors de la session budgétaire 2014, votre majorité devrait savoir que l'impôt n'est jamais neutre. L'impôt que l'on favorise ou que l'on défavorise nous renseigne sur la conception de la justice sociale d'une majorité politique. Votre majorité MR-PS apparaît comme une juxtaposition de mesures. La gauche et la droite peuvent-elles subsister au sein d'un même Exécutif ? La question est ouverte. Nous ne voyons pas l'ambition commune de cette majorité.

Si nous pouvons adhérer à certains de vos projets, il est des valeurs auxquelles nous ne pouvons déroger tellement elles incarnent une conception de la justice fiscale qui nous est précieuse.

Vous l'aurez compris, nous ne voterons pas ce projet de Budget 2016 car il se fonde sur des recettes injustes, inégalitaires et inéquitables.

« Bien écouter, c'est presque répondre » écrivait MARIVAUX. Je vous remercie de m'avoir donné le sentiment d'une écoute. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite Monsieur Rafik RASSAA, Chef de groupe PTB+ à prendre la parole.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Messieurs, Madame les Députés, chers Collègues.

Vous clôturez donc le quatrième débat budgétaire de cette législature avec une désormais habituelle autosatisfaction : le budget est en boni de 66 petits milliers d'euros. A l'exercice ordinaire propre, le boni de presque 20 millions est cagnotté pour financer les investissements du service extraordinaire.

Votre satisfaction n'est pas la nôtre face à un budget que l'on qualifierait pour notre part de plan-plan dans la lignée des budgets précédents : un budget toujours financé par une fiscalité qui reste pour nous injuste. Et pourtant il y avait moyen d'innover.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

D'abord au niveau de la forme même de ce débat budgétaire, je voudrais attirer votre attention sur un paragraphe récurrent depuis 2013 de la circulaire de la Région Wallonne pour la confection des budgets provinciaux. Je cite « En ce qui concerne le vote du budget, le Conseil provincial peut instituer des conseils participatifs chargés de synthétiser les besoins prioritaires exprimés par la population, afin qu'il puisse en être tenu compte dans les grandes options budgétaires annuelles. Ces conseils participatifs doivent être consultés préalablement au débat et au vote du budget par le Conseil provincial.», fin de citation. Ce paragraphe semble malheureusement manquer à votre lecture assidue des circulaires.

Au PTB, nous défendons l'idée de l'instauration d'un budget participatif qui va au-delà de la consultation et qui permet l'implication de la population dans la confection de projets concrets dans les domaines de compétence de la Province. Car pour nombre de nos concitoyens et au contraire du slogan de la Province de Liège, à la question « Province, t'es où », la réponse semble le plus souvent être « pas là, pas là, pas là ».

Plus sérieusement, je pense que dans le cadre de la supracommunalité, la Province peut donner l'exemple en mettant en place des outils de démocratie participative. Des exemples concrets de tels outils et dispositions existent en France et en Allemagne et peuvent inspirer nos travaux. Un dernier argument en faveur de la participation citoyenne, c'est le débat en cours à propos du futur plan urbain de mobilité de Liège.

Est-ce que les bénéficiaires de ce plan vont être consultés et impliqués ? Je crains que pour l'instant la réponse soit négative. Je plaide pour que cette participation soit réfléchie sans plus tarder car un plan de mobilité imposé ou qui se limite à quelques arbitrages entre bourgmestres est pour nous voué à l'échec.

Venons-en aux recettes. Elles sont en grande partie, 70%, portées par les centimes additionnels au précompte immobilier. Nous avons déjà eu l'occasion de contester leur augmentation et nous continuons à le faire. Cela fait reposer la fiscalité sur une majorité de travailleurs propriétaires de leur habitation. Les entreprises semblent, elles, échapper à toute taxation.

Pour le PTB, la disparition de la taxation des forces motrices et les exonérations de précompte pour les entreprises instaurées par le Plan Marshall doivent ouvrir le débat sur une autre manière de taxer les grandes entreprises installées en province de Liège et qui bénéficient de ses services et de ses investissements publics, notamment en termes d'infrastructures. C'est aussi cela mettre en application les principes de justice fiscale. Il est normal qu'en temps de crise les épaules les plus larges supportent le plus grand effort.

Pourquoi ne pas explorer la piste d'une taxation des surfaces non-résidentielles comme cela se fait en région bruxelloise ? Pour paraphraser la citation de Proudhon reprise dans la déclaration de politique générale pour ce budget 2016, « la société privée d'une taxe sur la force motrice, et non de force motrice, s'arrête comme un pendule dont le ressort est détendu ». La force motrice de notre société, quoi qu'en dise le dogme libéral, ce sont les travailleurs, même si la propriété des moyens de production n'est pas encore socialisée.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

Pour ces raisons, et je ne serai pas beaucoup plus long, nous voterons contre ce projet de budget, mais je voudrais terminer sur une note plus positive. Le PTB se réjouit avec toutes les formations démocratiques de ce Conseil, de l'implication de la Province dans l'accueil des réfugiés politiques. 100.000 € ne seront peut-être pas suffisants mais je suis certain que le cahier des prochaines modifications budgétaires restera ouvert à une adaptation.

Enfin, nous nous réjouissons également que l'année 2016 soit consacrée à la Citoyenneté et aux célébrations de la paix de Fexhe, c'est pour nous un bien meilleur choix que d'autres grands événements de prestige. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Enfin, j'invite Monsieur Gérard GEORGES, Chef de groupe PS, à prendre la parole.

M. GEORGES, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Chers Collègues.

A l'analyse des travaux budgétaires de nos 5 Commissions, nous pouvons être particulièrement satisfaits du travail réalisé par tous les départements concernés.

Ce sentiment de satisfaction du Groupe PS ne doit cependant pas nous empêcher d'évoquer quelques dossiers d'avenir qui mériteront, dans les mois et les années qui s'annoncent, notre plus grande attention.

Première partie, évoquons en 7 points notre satisfaction tout d'abord sur le plan de nos dépenses et de nos recettes et ce, vu l'heure tardive, en style télégraphique.

Un, pas de taxes nouvelles. Deux, respect de notre Déclaration de Politique générale pour la législature 2012-2018. Trois, développement de nos 5 axes prioritaires en parfaite harmonie avec le Gouvernement Wallon. Quatre, budget ordinaire en boni à l'exercice propre de 20.000.000 d'euros hors subvention avec en recettes 288.000.000 d'euros et en dépenses 268.000.000 d'euros. Quand nous tenons compte de l'imputation du résultat des exercices antérieurs et du prélèvement, nous arrivons donc à un boni global de 66.000 euros. Cinq, budget extraordinaire en boni également avec en dépenses 37.000.000 d'euros dont 31.000.000 pour nos investissements dans de grands chantiers prévus en 2016 tels que le Campus 2000, le château de JEHAY, le Pôle ballon de WAREMME, la piste d'athlétisme de NAIMETTE à LIEGE, l'amélioration des bâtiments scolaires sans oublier nos projets supra-communaux.

Six, dépenses de fonctionnement en diminution grâce notamment à une gestion performante des dépenses en matière d'énergie et un contrôle renforcé de toutes nos consommations énergétiques.

Et enfin, sept, dépenses de dette en diminution, on l'a rappelé tout à l'heure. Traduction par an par habitant, cette dépense correspond aujourd'hui à 109 euros qui est un montant est nettement moindre que le montant rencontré dans les autres provinces francophones.



## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015

Seconde partie de mon intervention. Après les quelques satisfactions que nous venons de survoler, le Groupe socialiste évoque les six défis pour lesquels nous serons particulièrement attentifs dans les mois et les années à venir. En effet, aujourd'hui le monde change à une vitesse telle que seules survivront les structures qui auront l'intelligence du dialogue et de la prévision optimale.

En matière d'enseignement et de formation tout d'abord, les chiffres de la rentrée scolaire pour 2015-2016 sont encourageants tant dans le secondaire que dans le supérieur et la Promotion sociale mais nous devons aussi être prudents et prévoyants. Nous avons trouvé les clefs du succès qui ont redressé la population de l'EP HUY. Ces clefs devront également être bientôt utilisées mais aussi adaptées pour HERSTAL et SERAING. Toujours dans l'enseignement, nous devons être de plus en plus proches des enseignants et des enseignés.

Les nouvelles publications qui viennent de sortir du département avec notamment un vade-mecum sur l'enseignement en alternance, un vade-mecum sur la promotion sociale, un vade-mecum sur l'enseignement de plein exercice et enfin, un très bel ouvrage également, un vade-mecum sur l'accueil des nouveaux enseignants est un très belle outil. Idem pour la présentation de l'enseignement supérieur qui se porte très bien et pour les 6 portefeuilles de lecture destinés aux 132 élèves qui ont opté pour l'EPA, l'Encadrement Pédagogique Alternatif.

Toujours en matière d'enseignement, le Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles vote aujourd'hui le décret relatif au cours de Citoyenneté qui sera d'application dans le primaire dès septembre 2016 et dans le secondaire dès septembre 2017. Ce dossier qui nous tient particulièrement à cœur évoluera avec le temps et nous faisons confiance à l'efficacité de notre Commission pédagogique qui gère ce dossier.

En matière de santé, notre Province va, en plus de se soucier de la santé physique de nos habitants, se lancer dans la prise en compte de la santé mentale positive de nos habitants, un domaine qui méritera toute notre attention mais également tout notre soutien.

En matière de climat, notre Province s'inscrit dans la réalisation d'un Plan-Climat spécifique à notre Province. Pour lutter contre la production de gaz à effet de serre qui augmente la chaleur terrestre, nous sommes conscients du fait que cet effort doit, d'abord et avant tout, partir de notre mode de vie au quotidien et au niveau, bien sûr, individuel.

En effet, si chaque habitant, si chaque collectivité locale, chaque nation fait immédiatement les efforts qui s'imposent, nous pourrons éviter en partie la catastrophe annoncée pour la fin de ce siècle à savoir une augmentation automatique de la température terrestre de 4,5 degrés Celsius.

Par son Plan-Climat, notre Province : un, réduit les consommations des infrastructures provinciales avec l'élaboration d'un cadastre énergétique des infrastructures tout en sensibilisant les agents provinciaux à cette problématique et deux, incite les Communes à réaliser leur propre Plan-Climat.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015**

Nous pourrions ici ajouter à ces 2 priorités une série d'actions de sensibilisation de protection de la Planète axée sur la population ainsi que sur tous les jeunes et les moins jeunes qui font confiance à l'Enseignement Provincial Liégeois.

Quatre, en matière d'accompagnement des nombreux candidats réfugiés qui rejoignent notre Province, ils sont 3.000 aujourd'hui, notre Province, sans dribbler le Fédéral, FEDASIL ou la Croix-Rouge, ne reste pas aveugle et fait preuve de solidarité en appui face aux efforts nécessaires. Bravo et merci à tous les services qui se mobilisent pour aider celles et ceux qui peuvent être aidés. Nous pointons les efforts fournis par les départements de l'enseignement et de formation, de culture, de sports de santé et des affaires sociales. Mais soyons prévoyants car cette situation nouvelle risque de ne pas s'arrêter du jour au lendemain.

Cinq, en matière de circuits-courts ici également notre Province, sans concurrencer le monde commercial, valorise de nombreuses actions qui favorisent nos producteurs locaux, producteurs qui hélas, trop souvent ignorés par la grande distribution.

Enfin six, matière d'environnement et de mobilité propre, nous observons que l'installation de bornes électriques se développe d'une manière intensive. Notre Province ne pourrait-elle actionner ses leviers pour que nous restions performants en cette matière. Quant à la mobilité lente enfin, une Commission conjointe Tourisme et Travaux pourra très facilement mettre en contact les différents circuits pédestres et cyclistes qui existent déjà sur notre territoire, circuits qui manquent aujourd'hui de connections.

En conclusion, Monsieur le Président, Chers Collègues, le Groupe Socialiste tient à remercier le Collège provincial pour son travail exceptionnel réalisé dans un contexte parfois difficile tant notre société évolue. Merci également à tous les Conseillers Socialistes, Libéraux, partenaires de la Majorité ainsi qu'à tous les Groupes de ce Conseil pour les nombreuses questions qui ont été posées tant en Commissions qu'en séances publiques.

Comme l'écrivait Agatha CHRISTIE : « Vis aujourd'hui comme si c'était le dernier jour et fais des projets comme si tu étais là pour l'éternité ! ».

Un budget, c'est avant tout un projet. Notre budget 2016 est un excellent projet pour le Groupe PS qui votera demain ce budget en boni, un budget qui, de plus, renforce une fois encore la crédibilité de notre institution. Je vous remercie pour votre bonne attention et vu l'heure tardive, de votre patience.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe.

**VII. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2015, je le déclare approuvé.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2015****IX.- Clôture de la réunion**

Nous nous retrouvons dès demain, jeudi 22 octobre 2015 à 15H00 pour les réponses du Collège provincial aux interventions budgétaires et aux interventions des chefs de groupe ainsi que les votes sur les documents budgétaires 2015-2016.

Je déclare close la séance publique de ce jour.

La réunion publique est levée à 19 H 15'.